



**Réunion du Conseil du GECT
« Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »**

du Lundi 5 décembre 2011 (3e séance)
au centre administratif de Strasbourg
Salle des Conseils

Procès-verbal de réunion

3. Approbation du compte-rendu du Conseil de l'Eurodistrict du 1^{er} Juillet 2011

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte-rendu du Conseil du 1^{er} juillet 2011.

Adopté

4.3 Modification de la délibération du 17 juin 2010 sur les conditions réglementaires à la fixation de la liste des emplois à créer et la mise en place du régime indemnitaire des agents

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict de modifier la délibération sur le personnel du GECT adoptée le 17 juin 2010 en adoptant l'annexe complémentaire précisant les modalités d'application de la Prime de Fonctions et de Résultats au cadre d'emploi dont relève le poste de Secrétaire Général du GECT.

Adopté

5. Demandes de subvention

5.1 Anatevka – Ein Musical

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict d'accorder à la Burgbühne d'Oberkirch, porteur du projet, une subvention de 17 500 € pour l'année 2012 dans le cadre de son projet « Anatevka – Une comédie musicale »

Adopté

5.2. Think youth – Journée d'échanges entre les travailleurs jeunesse de l'Eurodistrict

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict de valider sa participation au projet « Think Youth – Le travail jeunesse en France et en Allemagne » et d'accorder au Réseau Express Jeunes, porteur du projet une subvention de 1 360 €.

Adopté

5.3. Ateliers franco-allemands – Perspectives comparatives du travail social en France et en Allemagne

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict de valider sa participation au projet « Ateliers franco-allemands – Perspectives comparatives du travail social en France et en Allemagne » et d'accorder à l'ESTES (Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social), porteur du projet, une subvention de 11 480 €.

Adopté

5.4. Etude pour la mise en place d'une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers dans l'Eurodistrict / Partenariat avec le Centre Européen des Consommateurs (CEC)

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict de soutenir le projet d'étude pour une zone organisée d'accès aux soins dans l'Eurodistrict menée en partenariat entre son groupe de travail santé et le Centre européen de la Consommation et d'accorder une participation 40 000 € destinée à couvrir les prestations intellectuelles et l'ingénierie d'études engagées par le CEC (Centre Européen des Consommateurs) et d'autoriser son président à signer tout document y afférent.

Adopté

8.1. Cartographie

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict d'approuver la mise en place d'un Système d'Information Géographique transfrontalier pour l'Eurodistrict, et de valider le passage à une phase pilote et l'attribution d'une enveloppe budgétaire d'environ 70 000 € sur 2 ans (2012-2013).

Le Conseil précise que le groupe d'experts cartographie met ses compétences au service de tous les groupes de travail de l'Eurodistrict et contribue à une meilleure visibilité du territoire et de la démarche.

Adopté

9.1 Motion en faveur de l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim

209

Dans le contexte de la catastrophe nucléaire au Japon et du réexamen de la sûreté nucléaire au sein de l'Union européenne, il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau d'adopter la résolution concernant l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim.

Adopté

9.2 Motion relative à la promotion du bilinguisme au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Il est demandé au Conseil d'adopter cette motion concernant la défense de l'enseignement du français dans le Bade-Wurtemberg.

Adopté

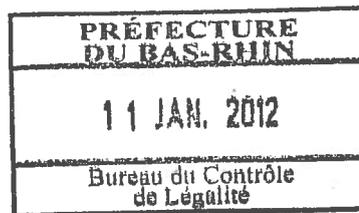
9.3 Soutien à la diffusion d'un ouvrage culturel « Une Anthologie de Noël - Ein Weihnachtsbuch ».

Il est demandé au Conseil de l'Eurodistrict de valider l'achat de 200 ouvrages « Une Anthologie de Noël - Ein Weihnachtsbuch » et de soutenir sa diffusion au sein des bibliothèques, établissements culturels et écoles de l'Eurodistrict pour un montant total de 4 000 €.

Non adopté pour faute de quorum

LE PRESIDENT,

ROLAND RIES



Le présent acte est affiché
du 12 JAN. 2012
au 12 FEV. 2012



Séance du Conseil

5 décembre 2011

Salle des Conseils
Communauté urbaine de Strasbourg
14h00-16h30

Ordre du jour

1. Accueil par le Président et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil du 1^{er} juillet 2011
4. Etat de la situation administrative du GECT
 - 4.1. Présentation de Mme Cordula Riedel, nouvelle Secrétaire Générale du GECT
 - 4.2. Etat des autres recrutements en cours
 - 4.3. Modification de la délibération du 17 juin 2010 sur les conditions réglementaires à la fixation de la liste des emplois à créer et la mise en place du régime indemnitaire des agents
5. Demandes de subvention
 - 5.1. Anatevka – Ein Musical
 - 5.2. Think youth – Journée d'échanges entre les travailleurs jeunesse de l'Eurodistrict
 - 5.3. Ateliers franco-allemands – Perspectives comparatives du travail social en France et en Allemagne
 - 5.4. Etude pour la mise en place d'une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers dans l'Eurodistrict / Partenariat avec le Centre Européen des Consommateurs (CEC)
6. Information sur le séminaire du 20 octobre 2011
7. Budget du GECT
 - 7.1. Débat d'orientation budgétaire 2012
 - 7.2. Information sur les subventions accordées par le GECT
8. Rapport sur les groupes de travail et d'experts
 - 8.1. Cartographie
 - 8.2 Santé
9. Divers
 - 9.1 Motion en faveur de l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim
 - 9.2 Motion relative à la promotion du bilinguisme au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
 - 9.3 Soutien à la diffusion d'un ouvrage culturel « Une Anthologie de Noël – Ein Weihnachtsbuch »





**Séance du Conseil du GECT
Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
1er juillet 2011
Grande salle de conférences
Sous-préfecture d'Offenbourg
9h00 – 11h00**

Compte-rendu

Liste de présence :

M. Jacques BIGOT, Herr Gerhard BORCHERT, M. Matthias BRAUN, Mme Andrée BUCHMANN, Mme Françoise BUFFET, Herr Dr. Walter CAROLI, M. Bernard EGLES, M. Alexandre FELTZ, M. Alain FONTANEL, M. Jean-Louis FREYD, Herr Jürgen GIEBLER, Herr Günther GORECKY, M. Robert GROSSMANN, Herr Klaus JEHLE; M. Alain JUND, Herr Willy KEHRET, Herr Dr. Wolfgang G. MÜLLER, M. Klaus-Peter MUNGENAST, Herr Klaus MUTTACH, Mme Nawel RAFIK-ELMRINI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Roland RIES, Herr Frank SCHERER, Frau Edith SCHREINER, Herr Richard SCHÜLER, M. Eric SCHULTZ, Frau Eveline SEEBERGER, Herr Wilhelm WUNSCH.

Excusés :

M. Jean-Marie BEUTEL, M. Philippe BIES, M. Henri BRONNER, M. Yves BUR, Herr Hermann BURGER, Herr Christian DUSCH, M. Robert HERRMANN, Mme Fabienne KELLER, M. Pascal MANGIN, M. Bruno METZ, M. Raphaël NISAND, Herr Jürgen OßWALD, Herr Dr. Günther PETRY, M. Norbert REINHARDT, Frau Sonja SCHUCHTER, Mme Anne SCHUMANN, Herr Dr. Claus-Dieter SEUFERT, Mme Catherine TRAUTMANN, Herr Michael WELSCH.

Ordre du jour

1. Accueil par le président et ouverture de la séance

Monsieur RIES ouvre la séance. Il explique qu'il ne fera aucune déclaration publique concernant M. Obrecht.

M. GROSSMANN considère que le fait de ne pas se prononcer sur ce problème va à l'encontre de la démarche démocratique. M. GROSSMANN voit dans ce cas un exemple de la bureaucratisation de l'Eurodistrict, au sein duquel tout aspect politique est absent.

M. RIES répète qu'il ne se prononcera pas concernant le Secrétaire général mais qu'il veut bien aborder la méthode de travail de l'Eurodistrict, qui a dû faire face à quelques difficultés dans sa phase de lancement. Il rappelle que des décisions ont été prises lors de la précédente réunion du bureau sur des points importants de l'ordre du jour et qu'un ordre du jour comprenant les lignes directrices stratégiques pour les six mois à venir et des projets sont maintenant proposés au débat.

M. GROSSMANN rétorque qu'il ne souhaite pas discuter du cas personnel de M. Obrecht, mais du travail de l'Eurodistrict qui stagne d'après lui depuis trois ans.

M. RIES affirme qu'il souhaite à présent traiter des projets concrets inscrits à l'ordre du jour et qui doivent faciliter le quotidien des citoyennes et des citoyens de l'Eurodistrict.

Madame RICHARDOT dresse la liste des présences. Le président salue quelques invités externes et les représentants de la presse.

2. Affaires institutionnelles

2.1. Procès-verbal de la séance du Conseil du 28 mars 2011

M. SCHERER rappelle l'atelier mentionné dans le procès-verbal de la séance du 28 mars 2011. L'Eurodistrict est en soi un projet ; il est, au sens positif, l'Europe vivante et une administration qui unit les différentes méthodes de travail et cultures. La session doit servir à développer ce projet. M. RIES approuve et ajoute que le pragmatisme est requis au vu des diverses pratiques de gestion.

Le Conseil valide le procès-verbal.

2.2 Adoption du budget augmenté pour 2011

M. RIES rappelle le fait que le reversement d'un montant important provenant des subventions non utilisées en 2010 est prévu et que l'Eurodistrict dispose ainsi en 2011 de moyens non négligeables pour les projets concrets. La délibération des lignes directrices stratégiques est prévue à l'ordre du jour. Le budget supplémentaire est présenté en détails et voté à l'unanimité.

2.3 Établissement d'un paiement anticipé

Le Conseil décide de l'établissement d'un paiement anticipé.

3. Lignes directrices stratégiques

M. RIES déclare que quatre thèmes sont prévus pour être au centre du travail au cours des mois à venir : les transports, l'environnement, le soutien apporté aux projets des citoyens et la santé. Mme SCHNEIDER présente les différents points en détails.

M. SCHERER demande qu'une décision concrète soit prise concernant l'élaboration d'une étude de faisabilité. Celle-ci ne devrait pas porter uniquement sur l'arrivée du tramway à Kehl, mais considérer l'ensemble du territoire de l'Eurodistrict.

Transports

M. MÜLLER appuie la demande de M. SCHERER et souligne qu'il existe dans l'Eurodistrict d'autres axes de liaison, tels que l'axe Lahr-Erstein, qui devraient également être examinés. Mme BUCHMANN souhaite que soient également pris en compte les thèmes du covoiturage et de l'expansion du réseau des pistes cyclables, ainsi que la question de l'information de la population. M. GIESSLER dépose une requête écrite relative au thème des transports publics locaux et demande à l'Eurodistrict de vérifier si les titres de transport peuvent être proportionnellement financés dans les transports publics locaux dans le cas des navetteurs pour raison professionnelle.

Mme SCHREINER se prononce pour que les frais de transport liés aux rencontres scolaires au sein de l'Eurodistrict soient également pris en charge dans le cas des lycées, et pour que cette prise en charge soit à l'avenir de 100 %. Elle demande à l'administration de l'Eurodistrict d'examiner les coûts engendrés.

M. RIES soutient les suggestions de MM. SCHERER et GIESSLER, et de Mme SCHREINER.

M. SCHERER constate que deux suggestions doivent être délibérées : l'étude de faisabilité et la prise en charge des frais de transport pour les rencontres scolaires dans le cas de lycées. Il rappelle que l'Eurodistrict est déjà très bien pourvu sur le plan des tarifs transfrontaliers dans les transports publics locaux. M. MUNGENAST appuie les propositions de M. SCHERER et suggère d'examiner la possibilité de transposer le système allemand KONUS du côté français de l'Eurodistrict.

Le Conseil décide de commander une étude de faisabilité pour les transports publics locaux dans l'Eurodistrict. Le Conseil décide de réactiver le fonds pour les rencontres scolaires et de mettre à disposition à cette fin 25 000 euros dans le budget, et d'étendre ce financement aux lycées. Dans un premier temps, 50 pour cent des coûts seront pris en charge, puis éventuellement 100 pour cent après les premières expériences.

Environnement

Mme SCHNEIDER présente les différentes propositions pour ce domaine.

M. GIESSLER souhaite que le Conseil prenne une résolution concernant la centrale nucléaire de Fessenheim.

M. RIES rappelle que la Ville de Strasbourg a adopté une résolution. Après concertation avec M. SCHERER, il approuve l'idée de traiter ce thème au cours de la séance du Conseil à venir et d'adopter si possible une résolution commune. M. CAROLI aborde d'autres thèmes environnementaux, tels que l'écotourisme. Il souhaite que des réflexions soient engagées au sein de l'Eurodistrict pour qu'à l'avenir d'autres thèmes environnementaux, éventuellement plus importants, soient traités en plus des projets présentés.

Le Conseil décide :

a) d'établir un plan contre les nuisances sonores

b) l'élargissement du SPPPI à l'ensemble du district de l'Ortenau

- c) la tenue d'un forum de l'Eurodistrict autour du thème de la Green-Economy
d) l'élaboration sur le fond de cartes thématiques pour l'Eurodistrict, et demande au groupe de travail plus d'informations et la proposition concrète de l'une des trois alternatives.

Soutien des projets des citoyens/Fonds pour les microprojets

Mme SCHNEIDER présente la proposition. M. BIGOT souligne le fait que le rôle de l'Eurodistrict consiste à encourager les citoyennes et les citoyens à lancer des projets, et pas uniquement à gérer des projets.

Le Conseil décide la mise en place d'un fonds pour les microprojets, ainsi que la révision du site internet avec l'intégration de la plateforme en ligne participative.

Santé

Mme SCHNEIDER présente le thème. M. FELS ajoute les réalisations et présente le rapport sur le travail du groupe de travail.

Le Conseil décide, comme projets futurs, l'amélioration de l'accès transfrontalier aux prestations de santé et le développement de la collaboration dans le cadre de la lutte contre les dangers de la toxicomanie.

4. Soutien aux projets transfrontaliers

4.1 Projet artistique et pédagogique transfrontalier

Le Conseil vote le financement du projet.

4.2 Création d'un réseau transfrontalier réunissant les quartiers défavorisés

Plusieurs membres du conseil se prononcent pour un accord de subvention sur l'année 2011. Le Conseil vote le financement du projet sur le fond. Un montant de 10 000 euros doit être versé pour 2011 ; un versement supplémentaire de 30 000 euros est promis si un rapport d'activité pour 2011 est disponible.

4.3 Commercialisation commune de l'espace

Mme SCHNEIDER présente la demande de financement. M. SCHERER trouve qu'il est très important que la région soit présente sur les salons correspondants. Il objecte toutefois le fait qu'il ne s'agit pas là d'un nouveau projet. Il n'est par ailleurs selon lui pas clairement visible à quel niveau ce projet a apporté une valeur ajoutée par rapport aux autres années, ni quel est le positionnement de la région quant à sa participation aux salons. Bien qu'il répète avoir discuté avec les responsables de la WRO (Région économique d'Offenburg/Ortenau), les informations présentées relatives au projet sont insuffisantes. Il regrette qu'aucune décision ne soit possible sur la base des informations relatives au projet présentées. M. BRAUN se prononce, au vu des expériences positives avec le stand commun, pour que le projet soit soutenu comme demandé. M. BIGOT voit le stand commun de la CUS et de la WRO comme un signe important pour l'Eurodistrict. Un partenariat de l'Eurodistrict dans le projet, par exemple en prenant en charge les frais des opérations de communication, serait toutefois préférable à une aide financière. M. MUELLER se prononce comme M. BRAUN pour un accord à la demande de financement. Il constate que les avantages prouvés du projet auraient pu être mieux représentés mais que l'Eurodistrict doit au final prendre part à cette opération marketing sur place. M. SCHERER précise qu'il est absolument en faveur de cette opération marketing sur place mais que la demande est insuffisante. Il salue la proposition de M. BIGOT visant à choisir une autre forme de participation. M. BIGOT propose que l'Eurodistrict, au lieu de sa contribution, prenne à sa charge le financement du film publicitaire à hauteur de 30 000 euros. M. SCHERER demande à ce que la proposition de M. BIGOT soit suivie. Mme SCHREINER voit la valeur ajoutée du stand commun au salon dans le fait que cette participation permettra de mettre en avant le nom de l'Eurodistrict. Le Conseil décide de financer les opérations de communication accompagnant le stand commun à la CUS et la WRO à hauteur de 30 000 euros.

4.3 Fonds de microprojets

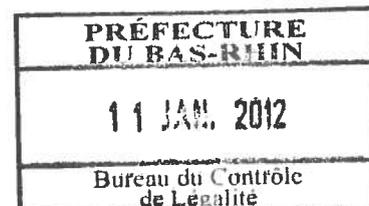
Le Conseil approuve la proposition de décision soumise.

5. Autre

M. RIES présente le texte d'une « Résolution pour la protection du polycentrisme en Europe et en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg », qui s'oppose à la réduction du nombre de sessions du Parlement européen à Strasbourg. M. RIES justifie la résolution et soumet le texte au vote. Le Conseil vote la résolution à l'unanimité.

M. RIES clôture la séance à 11h37.

Roland RIES



Sitzung des Eurodis- trikrates / Séance du Conseil de l'Eurodistrict 3/2011	Sitzungstag / Date de la séance 05.12.2011
--	---

Point n°4.3 de l'ordre du jour / Punkt 4.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Modification de la délibération du 17 juin 2010 sur les conditions réglementaires à la fixation de la liste des emplois à créer et la mise en place du régime indemnitaire des agents / Änderung des Beschlusses vom 17. Juni 2010 über die ordnungsrechtlichen Bedingungen für die Festlegung der zu schaffenden Stellen und die Einrichtung der Zulagenregelung für die Mitarbeiter

I. Rapport / Sachverhalt

Le recrutement d'un nouveau Secrétaire général du GECT met en évidence deux points nécessitant une mise à jour :

- 1) la comparabilité des conditions de recrutement entre le droit allemand et le droit français
- 2) la mise en place du dispositif de prime de fonction et de résultats (Décret du 22/12/2008).

1) Le recrutement du Secrétaire général par le GECT, sous droit français, met en lumière la nécessité de compléter la délibération sur les conditions portant fixation des emplois et de la grille indiciaire des agents du GECT adoptée le 17 juin 2010 par le Conseil.

La modification proposée consiste en un ajustement du régime indemnitaire prévu sous droit public français pour le cadre d'emploi correspondant à un poste de Secrétaire Général.

Cela permettra de rémunérer de façon comparable des agents relevant du droit français ou du droit allemand.

2) Cet ajustement est en outre rendu obligatoire par les dispositions du décret du 22 décembre 2008 instituant le dispositif de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR).

Die Einstellung eines neuen Generalsekretärs für den EVTZ benötigt folgende Anpassungen:

- 1) die Vergleichbarkeit der Einstellungsbedingungen zwischen den deutschen und französischen öffentlichen Rechten.*
- 2) die Umsetzung der Bestimmungen über die Einrichtung der Prime de Fonctions et de Résultats (Verfügung vom 22/12/2008).*

1) Die Einstellung des Generalsekretärs durch den EVTZ in Einklang mit dem französischen Recht macht eine Ergänzung des am 17. Juni 2010 vom Rat verabschiedeten Beschlusses über die Bedingungen für die Festlegung der Stellen und der Besoldungsstaffelung der Mitarbeiter des EVTZ erforderlich.

Die vorgeschlagene Änderung besteht darin, das nach französischem Recht Vergütungsniveaus für die Stelle des Generalsekretärs anzupassen.

Durch diese Änderung soll ein vergleichbares Vergütungsniveau der Mitarbeiter je nach deutschem oder französischem Recht sichergestellt werden.

2) Diese Anpassung wird des Weiteren aufgrund der Bestimmungen der Verfügung vom 22. Dezember 2008 zur Einrichtung der Prime de Fonctions et de Résultats (PFR – Leistungs- und Erfolgszulage) zwingend erforderlich.

Ses modalités de mise en œuvre figurent dans une annexe complémentaire à la délibération du 17 juin 2010 sur le personnel du GECT jointe en annexe et qu'il est proposé au Conseil d'adopter.

Ihre Umsetzungsmodalitäten werden in einem ergänzenden Anhang zum Beschluss vom 17. Juni 2010 in Bezug auf das Personal des EVTZ in der Anlage angeführt, dessen Verabschiedung dem Rat vorgeschlagen wird.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil de l'Eurodistrict est favorable à un ajustement du niveau de rémunération sous droit français perçu par le Secrétaire Général du GECT à un niveau identique perçu dans le cadre du droit allemand.

Der Eurodistriktrat spricht sich dafür aus, das in Einklang mit dem französischen Recht geltende Vergütungsniveau, in dessen Vorteil der Generalsekretär des EVTZ gelangt, an ein identisches, im Rahmen des deutschen Rechtes geltendes Niveau anzupassen.

Le Conseil de l'Eurodistrict décide de modifier la délibération sur le personnel du GECT adoptée le 17 juin 2010 en adoptant une annexe complémentaire précisant les modalités d'application de la Prime de Fonctions et de Résultats au cadre d'emploi dont relève le poste de Secrétaire Général du GECT.

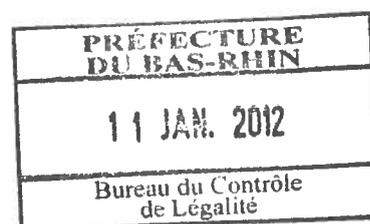
Der Eurodistriktrat beschließt, den am 17. Juni 2010 verabschiedeten Beschluss in Bezug auf das Personal des EVTZ durch Verabschiedung eines ergänzenden Anhangs abzuändern, in dem die Modalitäten für die Anwendung der Prime de Fonctions et de Résultats (Leistungs- und Erfolgszulage) auf die Laufbahn näher angegeben werden, in deren Rahmen die Stelle als Generalsekretär des EVTZ fällt.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

- Accord
 Refus
 Résolution modifiée

- Zustimmung
 Ablehnung
 Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 5 décembre 2011 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le 11 JAN. 2012



**Annexe complémentaire à la délibération du 17 juin 2010 portant sur
le traitement indiciaire des agents du GECT
par l'introduction d'une prime de Fonctions et de résultat**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et définissant l'attribution du régime indemnitaire ;

VU le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonction et de résultat ;

VU les arrêtés en dates du 22 décembre 2008 et du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence de cette prime,

VU l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonction et de résultat,

VU la délibération du 17 juin 2010 relative aux conditions réglementaires de la fixation de la liste des emplois à créer et à la mise en place d'un régime indemnitaire en faveur des agents ;

Considérant que la prime de fonction et de résultat comprend deux parts :

- une première tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées et dont l'attribution individuelle est déterminée par application au montant de référence d'un coefficient multiplicateur compris dans une fourchette de 1 à 6 ;

- une seconde tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir, et dont le montant de référence est modulable par application d'un coefficient compris dans une fourchette de 0 à 6 ;

Considérant que le GECT Eurodistrict Strasbourg-Ortenau entend instituer, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le bénéfice de la prime de fonction et de résultat à ses agents remplissant les conditions pour en bénéficier :

Article 1 : Il est attribué, à compter de la date de la présente délibération, une prime de fonction et de résultat aux agents titulaires, stagiaires et non-titulaires relevant des cadres d'emploi éligibles à la prime de fonction et de résultat.

Cette prime se substitue à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents concernés et peut se cumuler avec la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.

Article 2 : Les montants de référence annuels, fixés par arrêtés ministériels. A titre indicatif, les montants annuels de référence à ce jour sont les suivants :

- Administrateur hors classe : part fonctionnelle : 4 600 €, part résultats individuels : 4 600 €
- Administrateur : part fonctionnelle : 4 150 €, part résultats individuels : 4 150 €
- Directeur : part fonctionnelle : 2 500 €, part résultats individuels : 1 800€
- Attaché principal : part fonctionnelle : 2 500 €, part résultats individuels : 1 800 €
- Attaché : part fonctionnelle : 1 750 €, part résultats individuels : 1 600 €

Le montant individuel annuel (somme des deux parts) ne peut excéder le plafond global annuel retenu par les services de l'État, soit à ce jour :

- Administrateur hors classe : 55 200 €
- Administrateur : 49 800 €

- Directeur : 25 800 €
- Attaché principal : 25 800 €
- Attaché : 20 100 €

Article 3 : Les conditions de versement de la part liée aux fonctions varient selon un coefficient de 1 à 6 s'appliquant au montant de référence annuel.

Ce coefficient est déterminé par le Président compte tenu des éléments cumulatifs suivants :

- Niveau de responsabilité (fonctions de direction, prise de décision, pilotage de projet)
- Niveau d'expertise (analyse, synthèse, diagnostic, expertise technique)
- Sujétions particulières liées au poste (disponibilité, déplacements fréquents, relationnel important élus/public)

Article 4 : Les conditions de versement de la part liée aux résultats sont définies comme suit : Les coefficients de la part liée aux résultats varient de 0 à 6 s'appliquant au montant de référence annuel et sont définis dans le cadre de l'évaluation individuelle, compte tenu notamment de la manière de servir de l'agent et du niveau de performance en fonction des objectifs assignés en début d'année.

Le montant individuel attribué au titre de cette part fait l'objet d'un réexamen annuel au vu des résultats de la procédure d'évaluation individuelle.

Article 5 :

- La part fonction fait l'objet d'un versement mensuel.
- Tout ou partie de la part liée aux résultats peut être attribué au titre d'une année sous la forme d'un versement exceptionnel, pouvant intervenir une à deux fois par an et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, en fonction de la décision de l'autorité territoriale.

Article 6 : Le Président est chargé de fixer les montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds.

**Document de séance n°3 / 5.1 / 2011
Vorlage Nr. 3 / 5.1 / 2011**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Sitzung des Eurodistriktrats 3 / 2011	Date de la séance / Sitzungstag 05.12.2011
--	--

Point n° 5.1 de l'ordre du jour / Punkt 5.1 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Anatevka – Une comédie musicale / Anatevka – Ein Musical

Rapport / Sachverhalt:

Ce projet vise à mettre en œuvre un projet musical, « Anatevka – Le violon sur le toit », en l'accompagnant par des ateliers (workshops) dans le double souci de la convergence et de l'échange autour d'approches différentes d'une pièce de théâtre

Ce projet est porté par la **Burgbühne** d'Oberkirch en partenariat avec Culture et Bilinguisme – Cercle René Schickele Gesellschaft et Les Comédiens du Rhin.

Les objectifs du projet sont la mise en œuvre d'une proposition culturelle commune. De par la collaboration des deux troupes de théâtre, un échange culturel doit prendre place autant dans les coulisses que sur scène. Les ateliers proposés en parallèles permettant d'y faire adhérer le plus grand nombre possible de personnes, et ainsi renforcer et élargir le partenariat Les ateliers auront lieu dans les deux pays à l'intention des troupes participantes et seront proposés aux établissements scolaires et aux centres culturels des deux pays.

Le montant global du projet s'élève à 55 000 €.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est sollicité pour un montant global de 17 500 €.

1. Partenariat transfrontalier

La Burgbühne (Oberkirch) et Les Comédiens du Rhin (Strasbourg) ont engagé un partenariat

Im Rahmen dieses Projekts soll das musikalische Projekt „Anatevka – Die Geige auf dem Dach“ – unterstützt durch Workshops – mit dem zweifachen Ziel von Konvergenz und Austausch im Hinblick auf unterschiedliche Herangehensweisen an ein Theaterstück umgesetzt werden.

Dieses Projekt wird von der **Burgbühne** Oberkirch in Partnerschaft mit Culture et Bilinguisme – Cercle René Schickele Gesellschaft und Les Comédiens du Rhin getragen.

Bei den Zielen des Projekts handelt es sich um die Umsetzung eines gemeinsamen kulturellen Angebots. Ein kultureller Austausch soll über die Zusammenarbeit der beiden Theatergruppen sowohl hinter den Kulissen als auch auf der Bühne stattfinden. Die parallel angebotenen Workshops ermöglichen, dass möglichst viele Personen in das Projekt einbezogen werden können und die Partnerschaft somit verstärkt und ausgebaut wird. Die Workshops finden in beiden Ländern für die beteiligten Gruppen statt und werden Schulen und Kulturzentren der beiden Länder angeboten.

Das Projekt beläuft sich auf insgesamt 55 000 €.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau wird um einen Gesamtbetrag in Höhe von 17 500 € gebeten.

1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

Die Burgbühne (Oberkirch) und Les Comédiens du Rhin (Strasbourg) riefen bereits 2008 eine

culturel transfrontalier dès 2008 par la co-production de pièces puis d'ateliers de théâtre commun ou de lectures bilingues.

2. Plus-value transfrontalière

Les acteurs culturels et les spectateurs des deux côtés du Rhin sont mis en contact les uns aux autres, créant ainsi un échange biculturel. Le partenariat entre les deux ensembles permettra également de développer une offre culturelle plus importante, plus diversifiée dans l'Eurodistrict.

3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

Les représentations d' « Anatevka » s'adresseront à l'ensemble des habitants de l'Eurodistrict, de même que les ateliers, avec une offre spécifique en direction des établissements scolaires.

4. Pérennité et caractère novateur

Le théâtre transfrontalier développe un espace culturel commun, de par une programmation commune dans des lieux de représentation en Allemagne et en France, il peut contribuer dans le long terme à dépasser les frontières linguistiques, et associer le théâtre des deux pays en un seul et même théâtre réunissant leurs caractéristiques culturelles.

5. Bilinguisme

En outre, le bilinguisme dans l'Eurodistrict sera promu et développé : en effet toutes les activités communes des ensembles seront réalisées en allemand et en français. Particulièrement en direction des enfants et des jeunes en développant conjointement des projets théâtraux pédagogiques bilingues, via les ateliers de théâtre.

grenzüberschreitende kulturelle Partnerschaft durch die Gemeinschaftsproduktion von Stücken und danach gemeinsamen Theaterworkshops oder zweisprachigen Lesungen ins Leben.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Kulturschaffende und Zuschauer von beiden Seiten des Rheins werden in Kontakt miteinander gebracht, wodurch es zu einem kulturellen Austausch kommt. Die Partnerschaft zwischen den beiden Ensembles ermöglicht ebenfalls den Ausbau eines umfangreicheren und vielseitigeren kulturellen Angebots im Eurodistrict.

3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistricts

Die Aufführungen von „Anatevka“ richten sich an alle Einwohner des Eurodistricts, desgleichen die Workshops, mit einem spezifischen Angebot für Schulen.

4. Nachhaltigkeit und innovativer Charakter

Das grenzüberschreitende Theater führt dank einer gemeinsamen Programmgestaltung an den Vorstellungsorten in Deutschland und Frankreich zur Entwicklung eines gemeinsamen kulturellen Raums, wobei es langfristig dazu beitragen kann, die Sprachgrenzen zu überwinden und das Theater der beiden Länder zu einem einzigen Theater zu verbinden, welches ihre kulturellen Merkmale in sich vereint.

5. Bilingualität

Des Weiteren wird die Zweisprachigkeit im Eurodistrict gefördert und ausgebaut, da alle gemeinsamen Aktivitäten der Ensembles in deutscher und französischer Sprache erfolgen. Das Projekt, in dessen Rahmen über Theaterworkshops gemeinsam zweisprachige pädagogische Theaterprojekte entwickelt werden, ist besonders für Kinder und Jugendliche geeignet.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict valide sa participation au projet « Anatevka –Une comédie musicale » et décide d'accorder à la Burgbühne une subvention de 17 500 €.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

Der Eurodistriktrat bestätigt seine Beteiligung am Projekt „Anatevka – Ein Musical“ und beschließt, der Burgbühne einen Zuschuss in Höhe von 17 500 € zu bewilligen.

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in Verbindung mit diesem Projekt zu unterzeichnen.

Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrict geht mit der Verpflichtung seitens der Projektträger einher, das Logo des Eurodistrikts auf allen Werbemitteln anzubringen und im Rahmen ihrer Öffentlichkeitsarbeit die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrict zu erwähnen

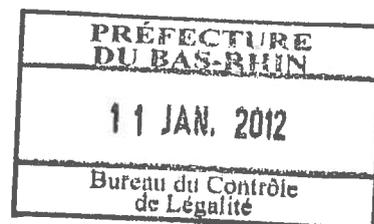
I. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Accord |
| <input type="checkbox"/> Refus |
| <input type="checkbox"/> Résolution modifiée |

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Zustimmung |
| <input type="checkbox"/> Ablehnung |
| <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss |

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 5 décembre 2011 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

11 JAN. 2012



Nom projet/Projektname : 5.1 Anatevka – Une comédie musicale / Anatevka – Ein Musical
Porteur projet/Projektträger : Burgbühne (Oberkirch)
Contact/Kontaktperson : Johanna Graupe / Aline Martin

EINNAHMEN/ RECETTES		AUSGABEN / DEPENSES	
Participation des partenaires français/Beitrag der französischen Partnern			
<i>Organisme/institution</i>	<i>Participation financière/finanzielle Beitrag</i>		
Les Comédiens du Rhin/Culture et bilinguisme - René Schickele Gesellschaft	5.500€	Location matériel /Materialmietgebühr	650€
Recettes liées aux entrées des représentations en France / Eintrittsgelder Aufführungen in Frankreich	10.000 €	Tantièmes(droits d'auteur pour 20 Représentations) / Tantiemen (bei 20 Vorstellungen GEMA Gebühren)	4.500 €
		Mise en scène /Regie (Probebeginn 11/2011)	10.500 €
		Chorégraphie /Choreographie	4.000 €
		Coût de transport /Fahrtkosten (franz. Gruppe)	2.500 €
		Ateliers / Workshops	800 €
Participation partenaires allemands/Beitrag der deutschen Partnern			
Burgbühne Oberkirch	12.000 €	Décors / Bühnenbild-Baukosten	2.000 €
Recettes liées aux entrées des représentations en Allemagne / Eintrittsgelder Aufführungen in Deutschland	10.000 €	Technique / Technik (Micros etc.)	7.500 €
		Costumes / Kostüme/Näharbeiten	2.500 €
		Accessoires / Requisite	1.200 €
		Accompagnement musical /Musikalische Begleitung (bei 20 Vorstellungen)	10.000 €
		Répétitions musicales /Musikalische Proben Stürzel	3.800 €
		Chant / Gesangsproben Bittner	2.000 €
		Publicité / Werbung/PR	1.800 €
		Documentation /Dokumentation	750 €
		Divers - Cadeaux / Präsente - Verschiedenes	500 €
Subvention Eurodistrict)/Eurodistrictsförderung (max 50%)	17.500 €		
Gesamteinnahmen/Total	55.000€	Gesamtausgaben/Total	55.000€

**Document de séance n°3 / 5.2 / 2011
Vorlage Nr. 3 / 5.2 / 2011**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Sitzung des Eurodistriktrats 3 / 2011	Date de la séance / Sitzungstag 05.12.2011
--	--

Point n° 5.2 de l'ordre du jour / Punkt 5.2 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Think Youth – Journée d'échanges entre les travailleurs jeunesse de l'Eurodistrict /
Think Youth – Erfahrungsaustausch von Mitarbeitern der Jugendarbeit im Eurodistrikt**

I. Rapport / Sachverhalt:

Ce projet vise à organiser une journée thématique transfrontalière qui réunira le 19 janvier 2012 au Centre européen de la Jeunesse, 30 participants, 15 français et 15 allemands, professionnels du travail jeunesse (animateurs, travailleurs sociaux).

Ils pourront découvrir le travail jeunesse, relatif à l'organisation des activités extra scolaires et de temps libre, tel qu'il est pratiqué de l'autre côté du Rhin.

Ce projet est porté par le **Réseau Express Jeunes (REJ)** et soutenu par la Conférence du Rhin supérieur.

Les objectifs du projet sont:

- échanger autour du travail jeunesse dans l'Eurodistrict,
- identifier des partenaires de l'autre côté du Rhin pour des projets futurs,
- inciter les associations et structures à monter d'autres projets transfrontaliers dans le domaine de la jeunesse.

Le montant global du projet s'élève à 4 210 €.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est sollicité pour un montant global de 1 360 €.

1. Partenariat transfrontalier

Le partenariat entre le Landratsamt d'Offenburg et le Réseau Express jeunes résulte d'une

Ein grenzüberschreitender Thementag soll im Rahmen dieses Projekts ausgerichtet werden, welcher am 19. Januar 2012 30 Teilnehmer, 15 Franzosen und 15 Deutsche, nämlich Fachleute aus dem Bereich Jugendarbeit (Animateure, Sozialarbeiter) im Centre européen de la Jeunesse zusammenführt.

Sie können sich mit der Jugendarbeit, wie sie auf der anderen Seite des Rheins betrieben wird, im Hinblick auf die Ausrichtung außerschulischer Aktivitäten und die Freizeitgestaltung vertraut machen.

Dieses Projekt wird vom **Réseau Express Jeunes (REJ)** getragen und von der Oberrheinkonferenz unterstützt.

Die Ziele des Projekts lauten:

- Austausch zum Thema Jugendarbeit im Eurodistrikt,
- Finden von Partnern auf der anderen Seite des Rheins für zukünftige Projekte,
- die Vereine und Strukturen sollen ermuntert werden, weitere grenzüberschreitende Projekte im Bereich Jugend aufzusetzen.

Das Projekt beläuft sich auf insgesamt 4 210 €.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau wird um einen Gesamtbetrag in Höhe von 1 360 € gebeten.

1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

Die Partnerschaft zwischen dem Landratsamt Offenburg und dem Réseau Express jeunes geht aus

coopération commencée en 2007. Depuis le Réseau Express Jeunes et le Landratsamt ont développé des contacts qui ont mené à 3 projets transfrontaliers.

Pour le projet Think Youth, l'équipe formée par Brigitte Ludmann, Nadine Lyamouri Baja et Hector Sala s'est déjà rencontrée 3 fois depuis janvier 2010. L'équipe est composée de personnes vivant et travaillant des 2 côtés du Rhin.

2. Plus-value transfrontalière

Le projet permettra de développer les échanges transfrontaliers au sein de l'Eurodistrict, encore peu nombreux dans le domaine de la jeunesse. La connaissance des systèmes d'éducation non formelle franco-allemands permettra d'identifier le « bon » partenaire, afin que cette démarche génère un développement de la coopération transfrontalière en matière d'éducation non formelle et de travail jeunesse.

3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

Les travailleurs jeunesse sont issus d'associations, de services jeunesse et d'institutions de la CUS et de l'Ortenau.

Think Youth est une première journée thématique où les travailleurs jeunesse pourront confronter très concrètement leurs pratiques professionnelles, ce qui impactera leurs travaux avec les jeunes, dans leurs activités ainsi que dans leur développement de projet avec l'ajout d'une dimension transfrontalière et interculturelle.

4. Pérennité et caractère novateur

Le projet s'inscrit dans une série collaboration entre REJ, le Landratsamt, le Conseil de l'Europe ainsi les services jeunesse de différentes institutions.

La thématique des séminaires est différente à chaque fois et résulte de la demande des participants aux journées précédentes.

La journée thématique s'intègre à un programme pluriannuel défini par les associations, services jeunesse et institutions, participants aux différentes actions. Elle s'intègre également à un

einer im Jahr 2007 eingeleiteten Zusammenarbeit hervor. Das Réseau Express Jeunes und das Landratsamt bauten seitdem Kontakte aus, welche zu 3 grenzüberschreitenden Projekten führten.

Bei dem Projekt Think Youth trat das von Brigitte Ludmann, Nadine Lyamouri Baja und Hector Sala zusammengestellte Team seit Januar 2010 bereits dreimal zusammen. Das Team besteht aus Mitgliedern, welche auf beiden Seiten des Rheins wohnen und arbeiten.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Das Projekt ermöglicht den Ausbau des grenzüberschreitenden Austauschs innerhalb des Eurodistrikts, welcher im Bereich Jugend noch in geringem Maße erfolgt.

Die Kenntnis der deutsch-französischen nicht formalen Erziehungssysteme ermöglicht das Ausfindigmachen des „geeigneten“ Partners, damit diese Maßnahme zu einer Entwicklung der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit im Bereich nicht formale Erziehung und Jugendarbeit führt.

3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Die Jugendarbeiter stammen aus Vereinen, Jugendämtern und Einrichtungen des CUS und der Ortenau.

Think Youth ist ein erster Thementag, bei dem die Jugendarbeiter ihre Berufspraxis konkret vergleichen können, was sich auf ihre Arbeiten mit den Jugendlichen im Rahmen ihrer Aktivitäten sowie ihrer Projektentwicklung auswirkt und eine zusätzliche grenzüberschreitende und interkulturelle Dimension hinzufügt.

4. Nachhaltigkeit und innovativer Charakter

Das Projekt fällt in den Rahmen einer Reihe von Zusammenarbeitsmaßnahmen des REJ, des Landratsamts, des Europarats und der für Jugendarbeit zuständigen Dienststellen verschiedener Einrichtungen.

Die Thematik der Seminare gestaltet sich jedes Mal unterschiedlich und beruht auf den Anfragen der Teilnehmer der vorangegangenen Veranstaltungen.

Der Thementag ist in ein mehrjähriges Programm eingebunden, welches von den an den verschiedenen Aktionen beteiligten Vereinen, Jugendämtern und Einrichtungen erstellt wurde. Er

travail d'accompagnement des associations et institutions tout au long de l'année. En 2011, 2 visites études ont eu lieu, accompagnées par le Réseau Express Jeunes.

5. Bilinguisme

Des interprètes professionnels interviendront lors des séances plénières.

Les groupes de travail (mixtes) travailleront en autonomie en s'appuyant sur des médiateurs linguistiques qui seront là seulement pour faciliter la discussion et lever des ambiguïtés.

Les échanges informels entre participants renforceront les capacités à l'oral dans le langage quotidien.

La subvention demandée permettra d'assurer l'interprétariat lors de cette journée.

fällt ebenfalls in den Rahmen einer ganzjährigen begleitenden Arbeit der Vereine und Einrichtungen. 2 vom Réseau Express Jeunes begleitete Studienbesuche fanden im Jahr 2011 statt.

5. Bilingualität

Bei den Plenarsitzungen kommen professionelle Dolmetscher zum Einsatz.

Die (gemischten) Arbeitsgruppen arbeiten autonom, indem sie sich auf Sprachmittler stützen, welche nur zugegen sind, um die Diskussion zu erleichtern und Missverständnisse auszuräumen.

Der informelle Austausch zwischen den Teilnehmern verstärkt die mündlichen Fähigkeiten in der Umgangssprache.

Der beantragte Zuschuss ermöglicht den Dolmetschereinsatz anlässlich dieses Tages.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict valide sa participation au projet « Think Youth – Le travail jeunesse en France et en Allemagne » et décide d'accorder au Réseau Express Jeunes une subvention de 1 360 €.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

Der Eurodistriktrat bestätigt seine Beteiligung am Projekt „Think Youth – Jugendarbeit in Frankreich und Deutschland“ und beschließt, dem Réseau Express Jeunes einen Zuschuss in Höhe von 1 360 € zu bewilligen.

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in Verbindung mit diesem Projekt zu unterzeichnen.

Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrict geht mit der Verpflichtung seitens der Projektträger einher, das Logo des Eurodistricts auf allen Werbemitteln anzubringen und im Rahmen ihrer Öffentlichkeitsarbeit die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrict zu erwähnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

<input type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 5 décembre 2011 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

11 JAN. 2012



Nom projet/Projektname : 5.2 Think Youth – Journée d'échanges entre les travailleurs jeunesse de l'Eurodistrict / Think Youth – Erfahrungsaustausch von Mitarbeitern der Jugendarbeit im Eurodistrict		AUSGABEN / DEPENSES	
Porteur projet/Projekträger : Réseau Express Jeunes Contact/Kontaktperson : Brigitte Ludmann, Directrice			
EINNAHMEN/ RECETTES		AUSGABEN / DEPENSES	
Participation des partenaires français/Beitrag der französischen Partner			
<i>Organisme/Institution</i>	<i>Participation financière/finanzieller Beitrag</i>		
Participants français/ Französische Partner	225,00€	Interprètes/ Übersetzer	1 600,00 €
		Location salle de travail/ Raummiete	300,00 €
		Repas et pauses café/ Verpflegung und Pausen	500,00 €
		Modérateurs/ Moderatoren	1 810,00 €
Participation partenaires allemands/Beitrag der deutschen Partner			
Participants allemands/ Deutsche Partner	225,00€		
Conférence du Rhin Supérieur (déjà obtenue)/ Oberrheinkonferenz (bereits erhalten)	2400,00€		
Subvention Eurodistrict/Eurodistriktförderung (max 50%)	1360,00€		
Gesamteinnahmen/Total	4210,00€	Gesamtausgaben/Total	4210,00€

**Document de séance n°3 / 5.3 / 2011
Vorlage Nr. 3 / 5.3 / 2011**

Séance du Conseil de l'Eurodistrict Sitzung des Eurodistriktrats 3 / 2011	Date de la séance / Sitzungstag 05.12.2011
--	--

Point n° 5.3 de l'ordre du jour / Punkt 5.3 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Ateliers franco-allemands – Perspectives comparatives du travail social en France et en Allemagne / Deutsch-französische Workshops – Vergleichender Überblick über die Sozialarbeit in Frankreich und Deutschland

I. Rapport / Sachverhalt:

Ce projet vise à organiser une série de 3 séminaires franco-allemands portant sur différentes thématiques qui font l'objet d'approches différenciées dans le travail social (le travail social communautaire, la question de l'activation et de l'assistance, le travail en réseau sur le territoire). Les séminaires se dérouleront à l'Euro-Institut de Kehl, les 18 novembre 2011, 17 avril 2012 et en octobre 2012.

Ce projet est porté par l'**Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)** qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. La Katholische Hochschule de Freiburg est partenaire.

Chaque séminaire se déroulera sur une journée entière, des conférences le matin, des ateliers et table-rondes l'après-midi, dans une perspective de recherche comparée.

Le public cible est constitué d'étudiants en formation initiale et en formation continue, de formateurs, de chercheurs, d'universitaires et de professionnels. Des actes et rapports bilingues seront produits.

Le montant global du projet s'élève à 27 510 €.

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est sollicité

Im Rahmen dieses Projekts sollen 3 deutsch-französische Seminare zu unterschiedlichen Themenbereichen durchgeführt werden, bei denen differenzierte Ansätze im Bereich Sozialarbeit vorliegen (Sozialarbeit innerhalb der Gemeinschaft, die Frage der Aktivierung und Unterstützung, vernetzte Arbeit im Gebiet). Die Seminare finden am 18. November 2011, am 17. April 2012 und im Oktober 2012 im Euro-Institut in Kehl statt.

Träger dieses Projekts ist die **Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)**, welche in den Rahmen des Orientierungsgesetzes vom 29. Juli 1998 zur Bekämpfung des sozialen Ausschlusses fällt. Die Katholische Hochschule Freiburg tritt als Partner auf.

Jedes Seminar erstreckt sich über einen ganzen Tag, und zwar finden morgens Konferenzen und nachmittags Workshops und Gesprächsrunden aus dem Blickwinkel der vergleichenden Forschung statt.

Die Zielgruppe besteht aus Studenten in der Ausbildung und Weiterbildungsteilnehmern, Schulungsbeauftragten, Forschern, Hochschullehrern und Fachleuten. Zweisprachige Urkunden und Berichte werden vorgelegt.

Das Projekt beläuft sich auf insgesamt 27 510 €.

Der Eurodistrikt Strasbourg-Ortenau wird um einen

pour un montant global de 11 480 €.

1. Partenariat transfrontalier

L'ESTES et la Katholische Hochschule de Freiburg travaillent ensemble dans le cadre de RECOS, Réseau transfrontalier réunissant six écoles en travail social de Strasbourg, Mulhouse, Freiburg et Bâle. Ce réseau a fêté ses 20 ans l'an passé. Il permet à des étudiants de formation initiale des différentes écoles de s'inscrire dans un cursus de formation franco-allemand et de valider un certificat à la fin de leur formation, niveau licence.

2. Plus-value transfrontalière

L'idée est ici d'étendre ce partenariat au profit des stagiaires de formation continue et des professionnels de l'Eurodistrict pour permettre :

- aux professionnels allemands et français de l'Eurodistrict de se rencontrer et de débattre sur les problématiques sociales, améliorer la connaissance mutuelle des cadres et des modalités d'intervention auprès des publics.
- un développement des relations entre professionnels et étudiants pour renforcer le cursus franco-allemand (sites qualifiants allemands pour étudiants français, apprentissage transfrontalier)
- un développement de modules et certificats franco-allemand au niveau Master avec stagiaires de la formation continue,
- une analyse comparative des pratiques et dispositifs transfrontaliers dans une logique de recherche et d'innovation sociale.

La plus-value se situe à deux niveaux :

- au niveau de la formation des travailleurs sociaux, en visant une meilleure connaissance des pratiques et des dispositifs français et allemands. Ceci devrait permettre à terme une meilleure prise en charge des publics en difficultés de l'Eurodistrict,
- et au niveau de la recherche et de l'innovation, pour inventer de nouveaux modèles de prise en charge et d'accompagnement à partir de diagnostics

Gesamtbetrag in Höhe von 11 480 € gebeten.

1. Grenzüberschreitende Partnerschaft

Die ESTES und die Katholische Hochschule Freiburg arbeiten im Rahmen von RECOS, einem grenzüberschreitenden Netzwerk zusammen, welches sechs Hochschulen für Sozialarbeit aus Straßburg, Mulhouse, Freiburg und Basel umfasst. Dieses Netz feierte im vergangenen Jahr sein zwanzigjähriges Bestehen. In der Ausbildung befindliche Studenten der verschiedenen Hochschulen können sich mit seiner Hilfe zu einem deutsch-französischen Bildungsgang anmelden und am Ende ihrer Ausbildung ein Zeugnis der BA-Stufe (Licence) erhalten.

2. Grenzüberschreitender Mehrwert

Diese Partnerschaft soll an dieser Stelle zugunsten der Weiterbildungsteilnehmer und der Fachleute des Eurodistrikts ausgeweitet werden, damit:

- die deutschen und französischen Fachleute des Eurodistrikts einander begegnen, über die sozialen Problemstellungen diskutieren und die gegenseitige Kenntnis der Rahmenvorgaben und Modalitäten eines Einsatzes bei den Zielgruppen verbessern können.
- die Beziehungen zwischen Fachleuten und Studenten ausgebaut werden können, um den deutsch-französischen Bildungsgang zu stärken (deutsche Lernorte für französische Studenten, grenzüberschreitende Lehre)
- deutsch-französische Module und Zeugnisse auf der Master-Stufe mit Weiterbildungsteilnehmern ausgebaut werden können,
- die Vorgehensweisen und grenzüberschreitenden Vorkehrungen einer vergleichenden Analyse unterzogen werden können, und zwar in einer Logik der Forschung und sozialen Innovation.

Der Mehrwert liegt auf zwei Ebenen vor:

- auf der Ebene der Ausbildung der Sozialarbeiter, indem eine bessere Kenntnis der französischen und deutschen Vorgehensweisen und Vorkehrungen angestrebt wird. Dies dürfte langfristig eine bessere Betreuung der in Schwierigkeiten befindlichen Zielgruppen des Eurodistrikts ermöglichen,
- und auf der Ebene der Forschung und Innovation, um neue Betreuungs- und Unterstützungsmodelle auf der Grundlage grenzüberschreitender gebietsrelevanter Diagnosen des Bedarfs und der

territoriaux transfrontaliers des besoins et des services existants.

3. Impact positif sur le territoire et la population de l'Eurodistrict

L'impact concerne trois niveaux de public :

- les étudiants en formation initiale et les stagiaires de formation continue qui pourront concevoir leur cursus de formation et cursus professionnel dans une logique transfrontalière

- les personnes en difficulté sociale de l'Eurodistrict qui pourront à terme bénéficier d'une meilleure prise en charge mobilisant les moyens de part et d'autre de la frontière

- les institutions et professionnels par une analyse territoriale des services existants dans le secteur social et médico-social et leur complémentarité à l'échelle de l'Eurodistrict.

4. Pérennité et caractère novateur

Un projet est en cours d'élaboration pour 2013.

Les ateliers franco-allemands 2011-2012 constituent une première dans la mesure où ils réuniront des étudiants de formation initiale, des stagiaires de formation continue, des professionnels des établissements et services français et allemands de l'Eurodistrict, des formateurs et universitaires et des chercheurs français et allemands sur différentes thématiques qui font controverses dans le travail social aujourd'hui.

5. Bilinguisme

Le vocabulaire spécifique du secteur sera travaillé par rapport aux sens différents que peuvent prendre certains mots dans chacune des cultures professionnelles.

Les échanges informels entre participants renforceront les capacités à l'oral dans le langage quotidien.

La subvention demandée permettra d'assurer une traduction simultanée lors de ces 3 journées et permettra une édition bilingue des actes.

Durant ces trois journées les participants

bestehenden Dienststellen erarbeiten zu können.

3. Positive Auswirkung auf das Gebiet und die Bevölkerung des Eurodistrikts

Die Auswirkung betrifft drei Zielgruppen:

- in der Ausbildung befindliche Studenten und Weiterbildungsteilnehmer, welche ihre Ausbildungsgänge und ihren beruflichen Werdegang in einer grenzüberschreitenden Logik anlegen können

- in sozialen Schwierigkeiten befindliche Personen des Eurodistrikts, welche langfristig in den Vorteil einer besseren Betreuung gelangen können, in deren Rahmen die Mittel beiderseits der Grenze mobilisiert werden

- die Einrichtungen und Fachleute über eine gebietsrelevante Analyse der bestehenden Dienststellen im sozialen und sozialmedizinischen Sektor und ihre Ergänzungsfähigkeit auf der Ebene des Eurodistrikts.

4. Nachhaltigkeit und innovativer Charakter

Ein Projekt befindet sich in Ausarbeitung für 2013.

Die deutsch-französischen Workshops 2011-2012 sind insofern eine Premiere, als sie in der Ausbildung befindliche Studenten, Weiterbildungsteilnehmer, Fachleute der französischen und deutschen Einrichtungen und Dienststellen des Eurodistrikts, Schulungsbeauftragte und Hochschullehrer sowie französische und deutsche Forscher zu verschiedenen, in der heutigen Sozialarbeit kontrovers diskutierten Themenbereichen zusammenführen.

5. Bilingualität

Das spezifische Vokabular des Themengebiets wird unter dem Aspekt der unterschiedlichen Bedeutungen bearbeitet, welche bestimmte Wörter in der jeweiligen Fachkultur besitzen können.

Der informelle Austausch zwischen den Teilnehmern verstärkt die mündlichen Fähigkeiten in der Alltagssprache.

Der beantragte Zuschuss ermöglicht eine Simultanübersetzung während dieser 3 Tage sowie eine zweisprachige Ausgabe der Urkunden.

Die Teilnehmer werden im Laufe dieser drei Tage miteinander kommunizieren, ihre Standpunkte

seront amenés à communiquer entre eux, à comparer leurs points de vue, et à construire des projets ensemble.

vergleichen und Projekte gemeinsam aufbauen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag:

Le Conseil de l'Eurodistrict valide sa participation au projet « Ateliers franco-allemands – Les controverses du travail social » et décide d'accorder à l'ESTES une subvention de 11 480 €.

Der Eurodistriktrat bestätigt seine Beteiligung am Projekt „Deutsch-französische Workshops – Die Kontroversen der Sozialarbeit“ und beschließt, der ESTES einen Zuschuss in Höhe von 11 480 € zu bewilligen.

Le Conseil de l'Eurodistrict autorise le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Der Eurodistriktrat ermächtigt den Präsidenten, alle Unterlagen in Verbindung mit diesem Projekt zu unterzeichnen.

Le soutien financier assuré par l'Eurodistrict est lié à l'obligation de la part des porteurs du projet d'apposer le logo de l'Eurodistrict sur tous les supports de communication et d'évoquer dans le cadre de leurs relations publiques le soutien du projet transfrontalier par l'Eurodistrict.

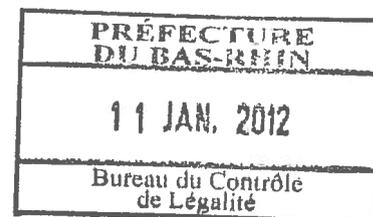
Die finanzielle Unterstützung durch den Eurodistrict geht mit der Verpflichtung seitens der Projektträger einher, das Logo des Eurodistricts auf allen Werbemitteln anzubringen und im Rahmen ihrer Öffentlichkeitsarbeit die Unterstützung des grenzüberschreitenden Projekts durch den Eurodistrict zu erwähnen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis:

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Accord | <input type="checkbox"/> Zustimmung |
| <input type="checkbox"/> Refus | <input type="checkbox"/> Ablehnung |
| <input type="checkbox"/> Résolution modifiée | <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss |

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 5 décembre 2011 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

11 JAN. 2012



Nom projet/Projektname : 5.3 Ateliers franco-allemands – Perspectives comparative du travail social / 5.3. Deutsch-französisches Atelier – Vergleichende Perspektiven der Sozialarbeit Porteur projet/Projekträger : Ecole Supérieur en Travail Educatif et Social Contact/Kontaktperson : Blandine Somot, Directrice adjointe développement et recherche		AUSGABEN / DEPENSES	
EINNAHMEN/ RECETTES			
Participation des partenaires français/Beitrag der französischen Partner			
Organisme/Institution	Participation financière/finanzieller Beitrag		
Région Alsace/Region Elsaß Prise en charge frais de salle et accueil/ Kostenübernahme für Räume und Empfang (1920 €)/ Participation aux actes/ Beitrag für Dokumentation (2 080 €)	4 000 €	Salles, accueil/ Räume, Empfang	1920€
ESTES Prise en charge des intervenants français et frais de déplacement, hébergement, restauration/ Kostenübernahme für französische Teilnehmer, Unterbringung und Verpflegung Mise à disposition de personnel/ Bereitstellung von Personal	6 230 €	Rémunération intervenants/ Bezahlung der Referenten	3 270 €
Participants/ Teilnehmer (Participation aux frais de repas/ Verpflegung) Participation partenaires allemands/Beitrag der deutschen Partnern	1 800 €	Ingénierie, secrétariat, communication/ Verwaltungskosten und Kommunikation Restauration, pauses/ Verpflegung, Pausen	3 300 € 2 700 €
Katholische Hochschule Freiburg Prise en charge des intervenants allemands et frais de déplacement, hébergement, restauration/ Kostenübernahme für deutsche Teilnehmer, Unterbringung und Verpflegung Mise à disposition de personnel/ Bereitstellung von Personal	4 000 €	Frais de déplacement, hébergement/ Reisekosten, Unterbringung	2 760 €
Subvention Eurodistrict/Eurodistriktförderung (max 50%) Prise en charge de la traduction simultanée / Übersetzungskosten (6 060 € pour 3 Journées/ für 3 Tage) Participation aux actes/ Beteiligung an Veröffentlichung (5 420 €)	11 480 €	Interprétariat, animation/ Übersetzung und Moderation Actes, rapport bilingue/ Veröffentlichung , zweisprachiger Bericht	6 060 € 7 500 €
Gesamteinnahmen/Total	27 510 €	Gesamtausgaben/Total	27 510 €

Sitzung des Eurodis- trikrates / Séance du Conseil de l'Eurodistrict 3/2011	Sitzungstag / Date de la séance 05.12.2011
--	---

Point n°5.4 de l'ordre du jour / Punkt 5.4 der Tagesordnung

Objet / Betreff: Etude pour la mise en place d'une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers dans l'Eurodistrict, partenariat avec le Centre Européen de la Consommation / Studie zur Einrichtung eines Bereichs zum strukturierten Zugang zu grenzüberschreitenden Behandlungs- und Pflegedienstleistungen, Partnerschaft mit dem Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz (CEC)

I. Rapport / Sachverhalt

Dans le domaine de la coopération transfrontalière en matière de santé, l'Eurodistrict a instauré fin 2010 un groupe de travail dédié et inscrit cette thématique au titre de ses orientations stratégiques votées en Conseil de juillet 2011.

Le GECT de l'Eurodistrict a notamment développé des liens privilégiés avec le Centre Européen de la Consommation basé à Kehl et qui intervient également sur les questions d'accès aux soins transfrontaliers. Le CEC est convié aux réunions du groupe de travail santé de l'Eurodistrict.

C'est dans le cadre de ces échanges qu'a été avancée l'idée d'une étude portant sur la mise en place d'une zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers pour l'Eurodistrict (ZOAST). Cette réflexion aurait pour objectif d'identifier les conditions d'une transparence de l'information sur les soins dans l'Eurodistrict et d'améliorer l'offre de soins sur le territoire.

Un projet de partenariat avec l'Eurodistrict élaboré par le CEC figure en annexe.

L'Eurodistrict est sollicité pour une participation de 40.000 € destinée à couvrir les prestations intellectuelles et l'ingénierie d'études engagées par le CEC. L'étude serait conduite sur l'année 2012.

Der Eurodistrikt hat im Bereich der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit im Gesundheitswesen Ende des Jahres 2010 eine spezielle Arbeitsgruppe eingerichtet und mit Beschluss vom Juli 2011 diese Thematik in seine strategischen Leitlinien aufgenommen.

Der EVTZ des Eurodistrikts hat seitdem enge Beziehungen mit dem in Kehl ansässigen Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz (CEC), das sich ebenfalls mit den Fragen des Angebots grenzüberschreitender Behandlungs- und Pflegedienstleistungen befasst, geknüpft. Das CEC ist in der Arbeitsgruppe vertreten.

Im Rahmen der Zusammenarbeit entstand die Idee, eine Studie zur Schaffung eines ZOAST-Bereichs (Bereich strukturierten Zugangs zu grenzüberschreitenden Behandlungs- und Pflegedienstleistungen) für den Eurodistrikt zu erstellen. Ziel der Studie soll es sein, die Voraussetzungen für transparente Informationen über Gesundheitsdienstleistungen im Eurodistrict und die Verbesserung des Angebots an Behandlungs- und Pflegedienstleistungen im Territorium, darzulegen.

Ein vom CEC ausgearbeitetes Partnerschaftsprojekt mit dem Eurodistrikts ist in den Anlagen beigefügt.

Für den Eurodistrict ist eine finanzielle Beteiligung in Höhe von 40.000 € vorgesehen; die Ausgaben beziehen sich auf konzeptionelle Dienstleistungen und die Projektplanung. Die Erstellung der Studie soll im Jahr 2012 erfolgen.

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil de l'Eurodistrict se félicite du projet d'étude pour une zone organisée d'accès aux soins dans l'Eurodistrict menée en partenariat entre son groupe de travail santé et le Centre européen de la Consommation.

Considérant l'importance des problématiques d'accès aux soins sur ce territoire, il estime important de soutenir la démarche en vue de la création d'une ZOAST sur le périmètre de l'Eurodistrict. Il propose d'émettre un avis favorable quant à une participation de l'Eurodistrict de 40.000 € et d'autoriser son président à signer tout document y afférent.

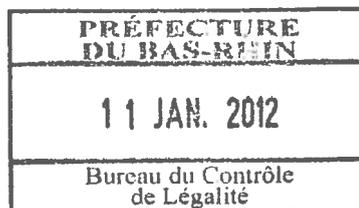
Der Rat des Eurodistrikts begrüßt die Studie zur Einrichtung eines strukturierten Zugangs zu grenzüberschreitenden Behandlungs- und Pflegedienstleistungen, die in Partnerschaft mit seiner Gesundheits-Arbeitsgruppe und dem Europäischen Verbraucherschutzzentrum CEC entstehen soll.

Angesichts der großen Bedeutung des Zugangs zu Gesundheitsleistungen in seinem Gebiet, sieht der Eurodistrikt eine Unterstützung der Initiative als wichtig an. Er schlägt vor, einen zustimmenden Beschluss hinsichtlich der finanziellen Beteiligung des Eurodistrikts in Höhe von 40.000 € zugunsten des CEC zu fassen und seinem Präsidenten die Vollmacht zur Unterzeichnung diesbezüglicher Dokumente zu erteilen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Zustimmung
<input type="checkbox"/> Refus	<input type="checkbox"/> Ablehnung
<input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 5 décembre 2011 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le 11 JAN. 2012





Centre Européen de la Consommation
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V.
www.cec-zev.eu

22.11.2011

PROJET DE PARTENARIAT
entre
L'EURODISTRICT STRASBOURG-ORTENAU
et
LE CENTRE EUROPEEN DE la CONSOMMATION DE KEHL

**Mise en place d'une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers (ZOAST) dans
l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
Janvier 2012-décembre 2012**

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et le Centre Européen de la Consommation entendent, par le présent partenariat, **faciliter l'accès aux soins transfrontaliers des citoyens de l'Eurodistrict.**

En tant que zone pilote transfrontalière l'Eurodistrict souhaite impulser des projets concrets de coopération sanitaire franco-allemande, qui permettront aux citoyens français et allemands de cet espace géographique d'accéder plus facilement aux soins disponibles dans le pays voisin.

I. Contexte politique

La volonté politique de l'Eurodistrict d'avancer concrètement dans ce secteur s'est traduite par la création d'un « groupe de travail santé », par délibération du Conseil de l'Eurodistrict réuni le 25.11.2010. Coprésidé par M. Alexandre Feltz (Vice-Président de la CUS et membre de l'Eurodistrict) du côté français et par M. Claus-Dieter Seufert (membre du Conseil municipal de la Ville de Kehl et membre de l'Eurodistrict) du côté allemand, ce groupe de travail a été chargé de mettre en œuvre l'axe santé des orientations stratégiques fixées en réunion du Conseil de l'Eurodistrict du 01.07.2011.

L'une des premières démarches effectuées par le groupe de travail santé a été de se rendre à la frontière franco-belge, particulièrement dynamique en matière de coopération sanitaire transfrontalière, afin de s'inspirer des « best practices » sur place.

Faire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau une Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers

Le groupe de travail santé a souligné la pertinence de la création d'une ZOAST, en s'inspirant du modèle franco-belge tout en souhaitant l'adapter aux spécificités locales.

Ce travail d'analyse et de proposition doit permettre aux responsables politiques et administratifs de prendre les mesures adéquates permettant d'encourager la mobilité des patients et d'optimiser l'utilisation des équipements techniques et compétences médicales disponibles sur le territoire de l'Eurodistrict, par des coopérations transfrontalières pertinentes tenant compte de l'existant, au service des patients et des praticiens de notre région.

Faciliter les soins ambulatoires et hospitaliers dans l'Eurodistrict

En ce qui concerne les soins hospitaliers, l'idée de coopération est motivée par la proximité des équipements médicaux situés de part et d'autre du Rhin, ainsi que par les possibilités de complémentarités identifiées. En effet les récents débats publics sur la thématique de la santé dans l'Eurodistrict¹ ont démontré qu'en dépit d'une offre de soins globalement satisfaisante des deux côtés du Rhin, il existe de part et d'autre des lacunes qui pourraient être comblées par des coopérations transfrontalières inter-hospitalières.

Mais la mobilité des patients de l'Eurodistrict se traduit aussi par la multiplication des soins ambulatoires (consultations chez un médecin généraliste ou spécialiste, chirurgie ambulatoire), pour lesquels une simplification des règles de prise en charge par les caisses d'assurance maladie s'avère nécessaire. Là encore le rôle de l'Eurodistrict est déterminant et pourrait servir d'exemple pour d'autres zones frontalières européennes.

II. Les objectifs du partenariat : création d'une « ZOAST Eurodistrict Strasbourg-Ortenau »

Ils visent à :

- garantir la qualité et la transparence de l'information et des conseils aux patients transfrontaliers de l'Eurodistrict,
- faciliter, simplifier et accélérer l'accès aux soins transfrontaliers au sein de l'Eurodistrict et notamment les procédures de prise en charge des soins dispensés dans le pays voisin et ainsi supprimer l'insécurité juridique actuelle,
- renforcer la confiance des citoyens dans l'idée de la construction de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : permettre de souligner les avantages concrets du projet de l'Eurodistrict pour les citoyens français et allemands dans leur vie quotidienne,
- créer un espace transfrontalier performant en matière de coopération sanitaire, susceptible de devenir une zone pilote modèle à la frontière franco-allemande, voire au niveau européen,

¹ 2010 : Conférence « Santé sans frontière : les citoyens de l'Eurodistrict s'interrogent » coorganisée à Strasbourg par l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et le Centre Européen de la Consommation, en présence notamment de Mme la Députée européenne Françoise Grossetête, à l'époque rapporteur du projet de directive sur l'accès aux soins transfrontaliers.

- garantir la complémentarité de l'existant en ce qui concerne les équipements médicaux et l'offre de soins de manière générale dans l'Eurodistrict et ainsi apporter une réponse pertinente aux difficultés budgétaires actuelles des collectivités locales liées à la crise économique.

III. Les actions envisagées pour la réalisation du concept

Dans le cadre de ce projet, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, charge le Centre Européen de la Consommation de mener à bien cette mission.

Le CEC serait ainsi amené à réaliser un travail d'analyse, de comparaison et de propositions, afin d'aboutir à un concept global permettant d'atteindre les objectifs fixés et notamment la conclusion de coopérations médicales. Ce travail se ferait en coopération avec un certain nombre de spécialistes/organismes du milieu médical.

1. Faire un état des lieux de l'offre de soins (hospitalière et libérale) dans l'Eurodistrict pour cibler les lacunes de part et d'autre du Rhin

En coopération avec les interlocuteurs français et allemands compétents (Observatoire Régional de la Santé d'Alsace, Landratsamt Ortenaukreis, ...), le CEC effectuera un travail de recensement et de synthèse de l'existant dans le périmètre de l'Eurodistrict, en se limitant à certains secteurs médicaux clés à définir en amont.

Les résultats de ces travaux, mis à la disposition de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau contribuerait à la création d'une **carte interactive de la santé**, au service des habitants de l'Eurodistrict ainsi que des professionnels de santé.

Cette carte – qui pourra être directement mise en ligne sur le site Internet de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau - permettrait de localiser les différentes offres de soins libérale et hospitalière par grande discipline (par exemple psychiatrie, cardio-vasculaire, services de soins de suite et de réadaptation, obstétrique, etc.). Elle permettrait au patient de trouver dans l'Eurodistrict des établissements hospitaliers doté du service recherché mais également les cabinets de praticiens libéraux dotés d'équipements lourds (IRM, scanner, camera Gamma etc...) ou spécialisés dans le traitement d'une affection donnée.

2. Identification d'un panel de soins pour lequel une coopération transfrontalière apporterait une réelle plus-value, pour les patients, le corps médical et les caisses d'assurance maladie

Organisation de réunions avec un groupe technique de médecins pour cibler les secteurs médicaux appelant de manière urgente une coopération transfrontalière (HUS, Ortenauklinikum Offenburg, Ärztehaus Kehl, Epilepsiezentrum Kork, SAMU 67 etc.).

En se basant sur les résultats de l'état des lieux effectué et le bilan des réunions techniques organisées, le CEC dressera une liste non exhaustive de soins pour lesquels des coopérations inter-hospitalières ou avec certains médecins libéraux seraient opportunes dans l'Eurodistrict. Il pourra s'agir de soins hospitaliers ou de soins ambulatoires perçus dans un cadre hospitalier (comme la chirurgie ambulatoire par exemple). A ce sujet il serait pertinent d'impliquer les « Maisons médicales/Ärztehaus », qui se sont multipliées dans l'Ortenaukreis et notamment celle de Kehl qui offre un plateau technique important en regroupant différentes spécialisations : radiologie, chirurgie, petite traumatologie, médecine interne, chirurgie buccale, neurologie etc. Cela permettrait entre autres de répondre aux besoins de

développement de l'ambulatoire, objectif fixé par l'état des lieux du Projet Régional de santé 2011-2015 dressé par l'ARS d'Alsace.

La liste de coopérations transfrontalières aura vocation à être étendue par la suite. Elle devra bien entendu veiller à respecter l'équilibre franco-allemand au niveau des flux de patients potentiels.

3. Simplification des remboursements de soins ambulatoires programmés dans l'Eurodistrict

Le Centre Européen de la Consommation constate depuis de nombreuses années que même dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, les nouveaux droits des patients européens issus des directives, règlements et jurisprudences européennes (transposés en droit français et allemand) sont souvent mal appliqués. Dans la pratique, **le délai de remboursement** pour des soins ambulatoires tout à fait classiques (consultation d'un patient strasbourgeois chez un dentiste de Kehl par exemple) peut aller jusqu'à 6 mois. Pour y remédier, plusieurs actions sont envisagées dans le cadre de ce projet :

- Etablir une **liste comparative de la tarification des actes** les plus courants en France et en Allemagne

L'un des principaux freins à un remboursement rapide concerne les différences importantes entre les systèmes de santé français et allemands, notamment au niveau de la tarification des actes médicaux.

Le Centre Européen de la Consommation se propose de réunir des praticiens français et allemands qui connaissent les deux systèmes pour avoir pratiqué dans les deux pays, afin de créer une liste des actes médicaux les plus couramment effectués, avec les tarifications allemandes (publiques) et françaises (secteur 1) respectives.

Une telle liste permettrait – pour des praticiens exerçant en zone frontalière et qui le souhaitent – de facturer leur prestation dans la langue du patient, en appliquant les tarifs reconnus par sa caisse d'affiliation. Le travail des caisses maladies locales (alsaciennes et badoises) en serait largement facilité.

- **Traitement local des demandes de remboursement de soins transfrontaliers**

Pour les assurés du régime général (salariés) de l'assurance maladie, les demandes de remboursement de soins à l'étranger sont systématiquement envoyées au Centre National de Soins à l'Etranger (CNSE) implanté à la CPAM de Vannes en Bretagne. Sur place le CNSE effectue un travail de décryptage des factures allemandes (traduction, comparaison avec la tarification française), qui n'est pas toujours aisé en pratique et en fonction de la nature des factures à traduire. Pour les factures allemandes considérées comme trop compliquées, le CNSE envoie d'ailleurs le travail de traduction au Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) à Paris.

En ce qui concerne les affiliés du RSI (Régime Social des Indépendants), il n'existe aucune solution pratique à notre connaissance puisque le CNSE ne gère pas ces demandes. En cas de soins en Allemagne, le RSI demande aux patients de traduire eux-mêmes les factures des praticiens allemands pour permettre à la caisse de procéder au remboursement.

Pour une création effective d'une ZOAST Eurodistrict Strasbourg-Ortenau il conviendrait d'analyser les possibilités d'un traitement local des demandes de remboursement, par un personnel bilingue français/allemand. Les modalités d'un tel traitement et les possibilités de

création d'un service de traitement des demandes propre à l'Eurodistrict devront être étudiées par le CEC.

4. Etudier le cadre juridique des coopérations envisagées

Le CEC se chargera de définir le cadre juridique approprié pour permettre la réalisation concrète des coopérations sanitaires transfrontalières retenues.

Pour cela, il procédera à une **analyse détaillée des textes européens et nationaux applicables** (directive européenne 2011/024/UE du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, règlement européen 883/2004, jurisprudence européenne, dispositions du code de la sécurité sociale, Sozialgesetzbuch) et proposera à l'Eurodistrict le **cadre juridique le plus approprié** eu égard aux outils juridiques à disposition, notamment l'Accord-cadre franco-allemand de 2005 sur la coopération sanitaire transfrontalière.

Les conventions de coopération transfrontalières prévues dans l'Eurodistrict pourront donc faire l'objet d'une validation politique et être présentées aux caisses d'assurance maladie, en ayant fait l'objet en amont d'une vérification juridique par des experts en droit européen.

IV. Piste de réflexion : Les formations médicales transfrontalières

Le CEC pourrait également contribuer à faire émerger des formations transfrontalières au sein de la ZOAST c.à.d. des formations de médecins ouvertes aux médecins de l'ensemble de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, qu'elles soient proposées du côté français ou du côté allemand et bien sûr reconnues dans les deux pays.

Cette idée est chère à de nombreux praticiens bilingues français et allemands de l'Eurodistrict et viendrait parfaitement compléter le projet de création d'une ZOAST.

Pour la réalisation de ce projet de formations médicales transfrontalières, le CEC prendrait les contacts nécessaires avec l'Ordre des médecins du Bas-Rhin et la Ärztekammer badoise.

V. Durée du partenariat et modifications

- a. Ce partenariat entre en vigueur à compter du 01.01.2012 et prendra fin au 31.12.2012. Il pourra faire l'objet d'une prolongation décidée par les deux partenaires.
- b. Toute modification nécessite un écrit, contresigné par les deux partenaires.

VI. Suivi du partenariat

Le groupe de travail santé, coprésidé par M. Alexandre Feltz (Vice-Président de la CUS et membre de l'Eurodistrict) du côté français et par M. Claus-Dieter Seufert (membre du Conseil municipal de la Ville de Kehl et membre de l'Eurodistrict) du côté allemand assureront le suivi du partenariat et de sa mise en œuvre avec la Direction du Centre Européen de la Consommation.

VII. Financement

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'engage à verser, dans le cadre de ce partenariat coopération, la somme de 40.000€, destiné à couvrir les frais du personnel (deux personnes 30% équivalent temps plein) toutes charges comprises ainsi que les frais administratifs de la structure occasionnés par la réalisation du projet de « ZOAST Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ».

Le Centre Européen de la Consommation s'engage à réaliser les missions contenues dans la présente convention de partenariat.

Fait à Strasbourg, le

Signature du Président
du Conseil d'Administration du CEC

Alain Lamassoure

Signature du Président de
l'Eurodistrict Strasbourg-
Ortenau

Roland Ries

Annexe à la convention de partenariat entre l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et le Centre Européen de la Consommation pour la création d'une « Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers »

Janvier 2012 – décembre 2012

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et le Centre Européen de la Consommation portant sur la création d'une « Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers », le Centre Européen de la Consommation s'engage à réaliser les actions suivantes :

- **Etat des lieux de l'offre de soins (hospitalière et libérale) dans certains secteurs médicaux clés dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau pour cibler les lacunes de part et d'autre du Rhin**

Travail de recensement et de synthèse de l'existant dans le périmètre de l'Eurodistrict, en coopération avec les interlocuteurs français et allemands compétents (Observatoire Régional de la Santé d'Alsace, Landratsamt Ortenaukreis, Kassenärztliche Vereinigung Baden-Württemberg...)

- **Identification d'un panel de soins pour lequel une coopération transfrontalière apporterait une réelle plus-value**

Réunions avec un groupe technique de médecins pour cibler les secteurs médicaux appelant de manière urgente une coopération transfrontalière, dans le domaine inter-hospitalier ou en libéral (HUS, Ortenauklinikum Offenburg, Ärztehaus Kehl, Epilepsiezentrum Kork, SAMU 67etc.)

- **Propositions concrètes de coopérations sanitaires transfrontalières envisageables d'un point de vue pratique, médical, administratif et juridique**

Exemples de coopérations sanitaires transfrontalières envisageables

- *Coopération entre les HUS, l'Ortenauklinikum et certains médecins libéraux de Kehl dans le domaine des services d'urgence de la main (chirurgie de la main), dans le domaine des maladies tropicales et le traitement de maladies rares. Dans ces situations, les patients de l'Ortenaukreis pourraient être transférés vers les services spécialisés des HUS.*

- *Coopération transfrontalière entre Kehl et Strasbourg dans le domaine neuro-vasculaire : Ce projet immédiatement réalisable permettrait – en cas d'Accident Ischémique Transitoire (AIT) – de transférer des patients français vers des médecins spécialistes kehlais (francophones) afin que ceux-ci réalisent les examens suivants en ambulatoire : examen neurologique suivi d'un avis médical dans les 24 heures, échographie doppler carotidien et éventuellement transcranien, scanner cérébral dans les 24 heures, IRM, échographie cœur + Holter + Electrocardiogramme ECG dans la semaine.*

En contrepartie, les HUS pourraient proposer aux patients de l'Ortenaukreis: une garde neuro-vasculaire 24h/24, thrombolyse de certains Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) car la rapidité de l'accès à ce traitement joue un rôle important (les centres les plus proches en Allemagne se situant à Fribourg et à Lahr), le traitement des urgences neurochirurgicales comme certaines hémorragies (le centre le plus proche en Allemagne étant celui de Fribourg à 90 km, ce qui implique le transfert par hélicoptère).

- *Coopération relative à l'IRM et le Pet Scan: comme le rappelle l'état des lieux du Projet Régional de santé 2011-2015 dressé par l'ARS d'Alsace, les délais d'accès à l'IRM restent trop longs du côté français (souvent plusieurs jours), alors que la « maison médicale » de Kehl disposera à compter d'avril 2012 d'un IRM dernière génération, qui sera immédiatement disponible. Dans la pratique malheureusement les patients français ne pourront profiter de cette offre de soin précieuse. Rappelons en effet que la législation française en vigueur prévoit la nécessité d'une autorisation préalable de la caisse d'affiliation pour pouvoir passer un IRM en Allemagne. Cette réglementation pourrait être aménagée dans le cadre d'une coopération transfrontalière spécifique.*

En contrepartie, on pourrait concevoir une coopération avec l'HUS pour le Pet scan. Cet examen du côté de l'Ortenau n'est possible qu'à Freiburg

- **Etablir une liste comparative de la tarification des actes les plus courants en France et en Allemagne** pour faciliter les remboursements de soins ambulatoires transfrontaliers au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau
- **Analyser les possibilités d'un traitement local des demandes de remboursement de soins transfrontaliers**
- **Promouvoir les formations médicales transfrontalière au sein de l'Eurodistrict**
Réunions avec l'Ordre des médecins du Bas-Rhin et la Ärztekammer badoise

Document de séance n° 3 / 7.1 / 2011
Vorlage Nr. ° 3 / 7.1 / 2011

Séance du Conseil de l'Eurodistrict / Sitzung des Eurodistriktrates 3 / 2011	Date de la séance / Sitzungstag 05.12.2011
---	---

Point n° 7.1 de l'ordre du jour / Punkt 7.1 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Débat d'orientation budgétaire 2012 du GECT
Diskussion über die Haushaltseckdaten 2012 des EVTZ**

I. Contexte / Hintergrund:

Le débat sur les orientations budgétaires correspond à une obligation pour les collectivités locales de droit français de plus de 3 500 habitants, ainsi que le précise l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le débat d'orientation budgétaire consiste en une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités budgétaires et les évolutions de la situation financière de la collectivité, afin de donner un cadre d'expression et de débat ouvert aux élus en préalable au vote du budget.

Il ne comporte aucune obligation de durée ou de forme, à l'exception de sa tenue qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Le GECT étant un syndicat mixte ouvert de droit français (son siège est à Strasbourg), un débat annuel d'orientation budgétaire doit être organisé au niveau de son assemblée délibérante, à savoir le Conseil de l'Eurodistrict.

II. Cadre budgétaire général du GECT

Afin de mettre en oeuvre ses missions précisées dans l'art. 5 de sa convention constitutive, le GECT bénéficie d'un budget

Gemäß Artikel 2312-1 des « Code Général des Collectivités territoriales » sind französische Gebietskörperschaften mit mehr als 3.500 Einwohnern verpflichtet - vor dem eigentlichen Haushaltsbeschluss - eine allgemeine Diskussion über den Haushalt (débat d'orientation budgétaire) abzuhalten.

Sinn dieser offenen Diskussion ist es, den Politikern vor dem Haushaltsbeschluss die Möglichkeit einzuräumen, sich in der beschließenden Versammlung über die Haushaltsprioritäten und die Entwicklung der Finanzsituation der Körperschaft zu äußern.

Für die Diskussion ist keine besondere Form oder Dauer vorgesehen, sie soll lediglich innerhalb von zwei Monaten vor der Beratung und dem Beschluss des Haushaltsplans erfolgen.

Da der EVTZ ein offener französischer Zweckverband ist (sein Sitz ist in Strasbourg) muss jährlich eine Haushaltsdiskussion im beschließenden Gremium, d.h. im Eurodistriktrat, stattfinden.

II. Allgemeiner Haushaltsrahmen des EVTZ

Um die in Artikel 5 der Gründungsvereinbarung festgelegten Aufgaben umsetzen zu können, verfügt der EVTZ über ein eigenes

propre et d'une administration dédiée à son fonctionnement.

L'article 11 des statuts précise que le budget est alimenté par une participation de ses membres répartie à stricte parité entre les partenaires français et allemands du GECT.

La présentation du budget du GECT répondra, par ailleurs, aux dispositions formelles prévues pour les collectivités locales françaises de plus de 3 500 habitants et sera soumise à la nomenclature comptable de type M 14.

Le budget doit par ailleurs être équilibré en dépenses et en recettes ainsi qu'en investissement et en fonctionnement. Un document type complété devra être établi pour la délibération du Conseil sur le budget primitif.

III. Grandes orientations pour l'exercice budgétaire 2012

Conformément à la décision du Conseil de l'Eurodistrict du 26 mars 2009, le montant de l'enveloppe budgétaire globale du GECT a été fixé à **850 000 €**.

Les recettes prévisionnelles se répartissent comme suit :

- partie allemande (425 000 €)
Ortenaukreis : 332 000 €
Offenburg : 30 100 €
Lahr : 22 200 €
Kehl : 17 600 €
Achern : 12 700 €
Oberkirch : 10 200 €

- partie française (425 000 €)
CUS : 425.000 €

Concernant les dépenses prévisionnelles, il convient de distinguer les dépenses de gestion des dépenses opérationnelles.

Les dépenses de gestion recouvrent :

- les dépenses de personnel, qui peuvent être estimées à ce jour à envi-

Budget und über eine eigene Verwaltung.

Artikel 11 der Satzung legt fest, dass die Mittel des EVTZ aus den Beiträgen seiner Mitglieder kommen, wobei diese zu gleichen Teilen von der französischen und von der deutschen Seite aufgebracht werden.

Außerdem wird der Haushaltsplan des EVTZ den für französische Gebietskörperschaften mit mehr als 3.500 Einwohnern festgelegten Formbestimmungen entsprechen und der Haushaltsnorm M 14 unterworfen sein.

Darüber hinaus müssen Ausgaben und Einnahmen, sowie Verwaltungshaushalt und Vermögenshaushalt ausgewogen sein. Die Beratung des Rates über den Haushaltsplan wird auf der Grundlage eines ausgefüllten Musterdokuments erfolgen.

III. Leitlinien für das Geschäftsjahr 2012

Gemäß dem Beschluss des Eurodistriktrates vom 26. März 2009 wurde das Gesamtbudget des EVTZ auf **850.000 €** festgelegt.

Die Aufteilung zwischen Einnahmen und Ausgaben sieht wie folgt aus:

- deutsche Seite (425.000 €)
Ortenaukreis : 332.000 €
Offenburg : 30.100 €
Lahr : 22.200 €
Kehl : 17.600 €
Achern : 12.700 €
Oberkirch : 10.200 €

- französische Seite (425.000 €)
CUS : 425.000€

Die Ausgaben lassen sich in Verwaltungsausgaben und operative Ausgaben unterscheiden.

Die Verwaltungsausgaben beinhalten:

- Personalausgaben in Höhe von voraussichtlich rund 300.000 €. Der

ron 300.000 €. Ce montant devra être affiné dans le cadre du budget primitif, en fonction des recrutements en cours.

- Les dépenses de gestion courante du secrétariat général (location des bureaux, traduction, documentation, frais de mission, communication, organisation des réunions...) qui devraient être de l'ordre de 90.000 € environ, soit un montant sensiblement équivalent à 2011.

Les dépenses opérationnelles qui représentent un peu plus de la moitié du budget concernent le soutien aux projets de coopération transfrontalière contribuant au développement territorial de l'Eurodistrict ainsi que les projets portés en direct par l'Eurodistrict.

Le budget consacré aux dépenses opérationnelles de l'Eurodistrict sera abondé, en 2012, du résultat 2011 qui devrait être de l'ordre de 1 M€.

IV. Perspectives et questions pour l'exercice budgétaire 2012

a. Orientations générales

Après une année 2011 de transition au cours de laquelle des orientations stratégiques communes ont été adoptées, l'année 2012 devra permettre au GECT de s'approprier pleinement les objectifs de l'Eurodistrict afin de se consacrer à la mise en œuvre concrète et rapide de ces orientations stratégiques.

Pour cela, le Secrétariat Général pourra s'appuyer sur une équipe complète début 2012 avec les recrutements engagés du chargé de fonds micro-projets, d'une nouvelle assistante-comptable ainsi que d'un nouveau chargé de mission communication et évènementiel.

Au cours de l'année budgétaire 2012, le GECT remboursera à l'Ortenaukreis et à la Communauté urbaine de Strasbourg les frais que les deux institutions ont engagés en son nom (Art. 11, Al. 7 des statuts du

Betrag wird sich genauer bestimmen lassen, wenn die noch vorzunehmenden Personaleinstellungen erfolgt sind.

- Die laufenden Kosten für das Generalsekretariat (Mietkosten, Übersetzungen, Dokumentation, Reisekosten, Werbemittel, Kosten für Besprechungen...) werden rund 90.000 € betragen. Dies entspricht etwa den Kosten des Jahre 2011.

Die operativen Ausgaben, die rund die Hälfte des Haushalts ausmachen, beinhalten die Förderung von Projekten der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit zur Entwicklung des Eurodistrictgebietes sowie die vom Eurodistrict selbst getragenen Projekte.

Der für operative Ausgaben des Eurodistricts vorgesehene Betrag wird über dem Ergebnis von 2011 liegen, das sich auf rund 1 Mio. € beläuft.

IV. Perspektiven und Fragen zum Haushalt 2012

a. Allgemeine Leitlinien

Nach einem Jahr 2011 des Übergangs, in dem die strategischen Leitlinien verabschiedet wurden, wird es dem EVTZ 2012 möglich sein, sich der Zielsetzungen des Eurodistricts anzunehmen und die konkrete und schnelle Umsetzung der strategischen Leitlinien auf den Weg zu bringen.

Das Generalsekretariat wird sich dabei, aufgrund der laufenden Ausschreibungen für die Stellen Mikroprojekte, Kommunikation und Assistenz Anfang 2012 auf ein vollständiges Team stützen können.

Im Laufe des Jahres 2012 wird der EVTZ dem Ortenaukreis und der Communauté urbaine des Strasbourg die Auslagen zurückzahlen, die beide Körperschaften 2011 in seinem Namen ausgelegt haben (Artikel

GECT) en 2011.

b. Points de réflexion à aborder

L'examen d'une répartition interne affinée entre les différentes lignes devra être fait en tenant compte des éléments suivants qui impacteront le budget :

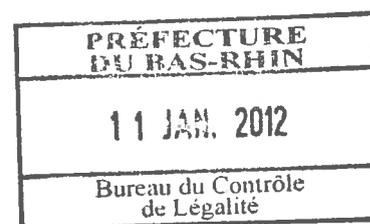
- Mise en œuvre des orientations stratégiques de l'Eurodistrict sur des thématiques fortes et structurantes pour le territoire et le développement de l'Eurodistrict, notamment en matière de transports, de santé, de cartographie et de soutien aux actions citoyennes.
- Nouveaux recrutements : chargé de mission dans le cadre du fonds INTERREG de soutien aux micro-projets (50 % pris en charge par l'UE), chargé de communication et événementiel, assistante-comptable.
- Nouvelles adhésions attendues côté français (intercommunalités du SCOTERS, GLCT Erstein-Lahr..).

11, Abs. 7 der Satzung des EVTZ).

b. Weitere Überlegungen

Die Beratung zur genauen Aufteilung der Ausgaben zwischen den verschiedenen Haushaltspositionen wird im Hinblick auf folgende Zusammenhänge erfolgen müssen:

- Umsetzung der strategischen Leitlinien des Eurodistrikts mit starken und das Gebiet strukturierende Maßnahmen sowie die Entwicklung des Eurodistrikts, besonders im Bereich des Verkehrs, der Gesundheit, der Erstellung eines Geoinformationssystems und der Förderung von Bürgerprojekten.
- Einstellung eines Referenten im Rahmen des INTERREG-Fonds für Mikroprojekte (50% Kostenübernahme durch die EU), eines Referenten für Kommunikation und eines/r Assistenten/in für den Bereich Buchhaltung.
- Erwartete Beitritte auf französischer Seite (interkommunal zusammenarbeitende Gemeinden des SCOTERS, GÖZ Erstein-Lahr...)



Sitzung des Euro- distriktrates / Séance du Conseil de l'Eurodistrict 3/2011	Sitzungstag / Date de la séance 05.12.2011
---	---

Point n°8.1 de l'ordre du jour / Punkt 8.1 der Tagesordnung

**Objet / Betreff: Cartographie - mise en place d'un SIG pour l'Eurodistrict / Kartografie
– Einstellung eines GIS für den Eurodistrikt**

I. Rapport / Sachverhalt

Le Conseil de l'Eurodistrict a décidé en décembre 2008 de constituer un groupe d'experts pour la création d'un Système d'Information Géographique transfrontalier. Le groupe de travail a eu pour mission de mettre à disposition un Système d'Information Géographique transfrontalier organisé autour de priorités thématiques.

Le groupe d'experts a fusionné les données géographiques de référence françaises et allemandes et prouver la faisabilité technique de ce travail.

Sur cette base, le groupe de travail juge nécessaire et utile d'en développer une traduction concrète en transformant ce travail en un projet pilote sur deux ans. Celle-ci a également pour vocation d'établir un cahier des charges précis permettant de lancer une consultation future conforme à la législation pour trouver un prestataire de service en mesure de nous accompagner.

Une estimation financière des coûts de fonctionnement a été réalisée (cf annexe 3).

a) Les travaux nécessaires pour la mise en commun des données géographiques de base françaises et allemandes et la réalisation des cartes thématiques individuelles pourront être facturés par le Service de l'Information géographique au coût réel du temps passé. En frais de fonctionnement 15.000 € sont estimés annuellement.

Der Eurodistriktrat hat im Dezember 2008 die Gründung einer Expertengruppe für den Aufbau eines grenzüberschreitenden GIS Systems beschlossen. Die Arbeitsgruppe hat den Auftrag erhalten, nach thematischen Schwerpunkten geordnete Informationen über den Eurodistrikt in einem grenzüberschreitenden GIS System bereitzustellen.

Die Expertengruppe hat die französischen und deutschen Katastergrunddaten zusammengeführt und die technische Machbarkeit nachgewiesen.

Darauf aufbauend hält die Arbeitsgruppe für notwendig und sinnvoll, jetzt ein zweijähriges Pilotprojekt umzusetzen, um den Praxisbeweis zu erbringen. Die Pilotphase hat auch den Zweck, ein qualifiziertes Pflichtenheft im Hinblick auf eine spätere rechtssichere Ausschreibung der Leistungen erstellen zu können.

Hierfür wird im Folgenden eine Kostenschätzung für die Anmeldung der Haushaltsmittel vorgelegt (siehe auch Anlage 3).

a) Die notwendigen Arbeiten für die Zusammenführung der französischen und deutschen Katastergrunddaten und die Erstellung einzelner Fachkarten werden von der Stadtgemeinschaft Straßburg, Bereich SIG, nach Aufwand in Rechnung gestellt. Im Haushalt sind dafür Mittel in Höhe von jährlich 15.000 Euro anzumelden.

Eurodistrikt Straßburg-Ortenau

Ce montant comprend la réalisation à la demande de cartes thématiques (maximum 5 par an) et la mise à jour de la carte de base.

b) La société Terraplan de Schallstadt pourra transposer sur une plateforme internet le Système d'Information Géographique avec une utilisation bilingue conformément au projet pilote proposé. En fonctionnement les budgets annuels annoncés s'élèvent à 15.000 €. S'y rajoute un coût unique de mise en service initiale de la plateforme internet de 6.000 € (cf. Annexe 3).

Les coûts estimés pour la phase pilote envisagée s'élèvent à 70.000 €. Cela comprend la coordination et les échanges des données géographiques entre la CUS et le prestataire de service pour la plateforme internet.

Le Système d'Information Géographique transfrontalier sera en mesure de représenter sous forme de cartes les données thématiques des autres groupes de travail de l'Eurodistrict (les projets en cours concernent par exemple la pollution de l'air, la circulation multimodale, la santé, etc..) ou de sujets tels que les loisirs, la culture et le tourisme. Des outils de représentation cartographique et de recherche seront, pour la première fois dans l'Eurodistrict, mis à disposition des habitants et instances de décision politique.

Le Système d'Information Géographique transfrontalier a ainsi une valeur ajoutée concrète pour toutes les communes et les habitants de l'Eurodistrict. Il fournit aux instances politiques de l'Eurodistrict une aide à la décision et facilite la coordination transfrontalière.

Annexes :

1. Les résultats actuels du groupe d'experts cartographes de l'Eurodistrict :
 - 1.1. Carte avec fusion des données allemandes et françaises
 - 1.2. Photo aérienne du territoire de l'Eurodistrict
 - 1.3. Carte démographique avec les jeux de données de l'Insee en France et de l'administration des statistiques allemand
2. Exemple du SIG Web de la ville de Lahr
3. tableau d'estimation des coûts

Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

In diesem Aufwand ist die Erstellung von Fachkarten nach Bedarf (max. 5 Stück pro Jahr) und die Fortführung der Grundkarte enthalten.

b) Das geographische Informationssystem auf Internetplattform wird von der Firma Terraplan aus Schallstadt gemäß dem vorgelegten Angebot als Pilotprojekt mit zweisprachiger Benutzerführung umgesetzt. Im Haushalt sind dafür jährliche Mittel in Höhe von 15.000 Euro anzumelden. Hinzu kommt ein einmaliger Aufwand in Höhe von ca. 6.000 € für die Einrichtung der Internetplattform (siehe Anlage 3).

Für die vorgeschlagene Pilotphase werden nach der in Anlage 3 vorgestellten Kostenschätzung Kosten in Höhe von ca. 70.000 Euro anfallen. Darin inbegriffen ist die Koordination und die Übernahme der Daten zwischen der CUS und dem WebGIS-Dienstleister.

Das grenzüberschreitende GIS System wird in der Lage sein, Sachdaten von anderen Arbeitsgruppen im Eurodistrict (laufende Projekte sind z.B. Luftreinhalteplan, multimodaler Verkehr, Gesundheit etc.) oder aus Bereichen wie z.B. Freizeit, Kultur, Tourismus kartennäßig darzustellen. Für den Bürger und die politischen Entscheidungsträger wird damit im Internet erstmals im Eurodistrict ein Werkzeug mit interaktiver kartennäßiger Darstellung und Recherchemöglichkeit zur Verfügung gestellt.

Das grenzüberschreitende GIS hat somit einen praktischen Mehrwert für alle Kommunen und ihre Bürger im Eurodistrict, unterstützt die politischen Gremien des Eurodistricts in Ihrer Entscheidungsfindung und erleichtert die grenzüberschreitende Koordination.

Anlagen:

1. Bisherige Ergebnisse der Eurodistrict-Expertengruppe :
 - 1.1. Karte mit Zusammenführung der deutschen und französischen digitalen Daten
 - 1.2: Luftbildkarte des Eurodistrict-Gebietes
 - 1.3: Demografische Karten mit den Datensätzen der Insee in Frankreich und des Bundesamtes für Statistik.
2. Beispiel Internet WebGIS der Stadt Lahr

II. Proposition de résolution / Beschlussvorschlag

Le Conseil de l'Eurodistrict décide de la poursuite du groupe d'experts pour la constitution d'un Système d'Information Géographique transfrontalier et la transposition de la phase pilote proposé sur deux ans dans une enveloppe budgétaire d'environ 70 000 Euros. 40 000 Euros sont à prévoir pour le fonctionnement en 2012 et 30 000 Euros pour le fonctionnement en 2013.

Le Conseil précise que le groupe d'experts cartographie met ses compétences au service de tous les groupes de travail de l'Eurodistrict et contribue à une meilleure visibilité du territoire et de la démarche.

Der Eurodistriktrat beschließt die Weiterführung der Expertengruppe für den Aufbau eines grenzüberschreitenden GIS Systems und die Umsetzung der vorgeschlagenen zweijährigen Pilotphase mit einem Kostenrahmen von ca. 70.000 Euro. Hiervon werden 40.000 Euro für den Haushalt 2012 und 30.000 Euro für den Haushalt 2013 beantragt.

Der Rat beauftragt die Expertengruppe Kartografie, Ihre Kompetenz allen Arbeitsgruppen des Eurodistriktes zur Verfügung zu stellen und zu einer besseren öffentlichen Wahrnehmung des Gebietes und seiner Vorhaben beizutragen.

III. Résultat des délibérations / Beratungsergebnis

<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Résolution modifiée	<input type="checkbox"/> Zustimmung <input type="checkbox"/> Ablehnung <input type="checkbox"/> Abweichender Beschluss
---	--

Accord à l'unanimité des suffrages exprimés, adopté le 5 décembre 2011 par le Conseil de l'Eurodistrict rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité préfectoral et affichage au siège de l'Eurodistrict le

11 JAN. 2012



Motion

Dans le contexte de la catastrophe nucléaire au Japon et du réexamen de la sûreté nucléaire au sein de l'Union européenne, l'assemblée de l'Eurodistrict adopte la résolution suivante concernant la centrale nucléaire de Fessenheim.

En raison de l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima, il convient également de réévaluer les risques que représente la centrale nucléaire de Fessenheim pour les habitants de l'Eurodistrict.

Le site de Fessenheim est la plus ancienne centrale nucléaire encore en activité en France. Elle a été par le passé été concernée à plusieurs reprises par de défaillances techniques et des questions demeurées en suspens quant à sa sûreté. La frontière sud de l'Eurodistrict ne se situe qu'à 40 km de la centrale de Fessenheim. En cas d'accident nucléaire, les résidents de l'Eurodistrict seraient exposés à un risque immédiat pour leur vie et leur intégrité corporelle, notamment en raison du vent dominant du sud-ouest.

La Commission de l'UE vient de soumettre les centrales nucléaires européennes à un réexamen des risques et de la sûreté. Ce test de résistance, dit « stress-test », ne va cependant pas assez loin dans la mesure où il ne tient pas du tout compte, ou alors insuffisamment, de nombreux scénarios de risque possibles. Dans le cas de Fessenheim, cela est particulièrement vrai en raison des menaces tout à fait réalistes de séismes, crues, crashes d'avions et attentats de nature terroriste.

Même des institutions françaises de renom mettent en doute le dernier rapport d'étude de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) selon lequel la centrale de Fessenheim serait sûre. En dépit de cela, l'ASN a recommandé au gouvernement français, le 4 juillet 2011, d'autoriser l'exploitation du bloc réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Fessenheim pour 10 années supplémentaires. Les prescriptions correctives formulées par l'ASN ne concernent qu'une partie des scénarios de risque possibles et semblent insuffisantes au regard du vieillissement de l'ensemble du site. Des centrales nucléaires comparables ont déjà été fermées en Allemagne en raison des risques qu'elles représenteraient.

Le Conseil de l'Eurodistrict demande à Électricité de France (EDF) de suivre cette voie et de retirer la demande de prolongement d'exploitation des deux blocs réacteurs de la centrale nucléaire de Fessenheim avec comme objectif de mettre le site immédiatement hors service.

Le Conseil de l'Eurodistrict prie le Président Nicolas Sarkozy et le ministère chargé de l'énergie d'aller d'œuvrer dans le sens de l'arrêt de la centrale nucléaire de Fessenheim et d'ordonner au préfet en charge d'abroger l'autorisation de la poursuite de l'activité du site.

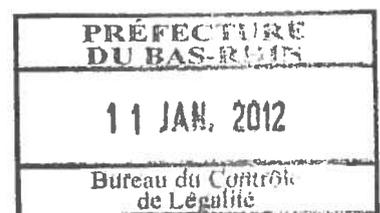
Le conseil de l'Eurodistrict remercie les partenaires régionaux français du Haut-Rhin pour la communication transfrontalière libre et transparente au sujet de la centrale nucléaire de Fessenheim. Il adresse ses remerciements notamment au Conseil Général du Haut-Rhin et la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) pour leur prise en compte des intérêts de la population.

Le Conseil de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau adresse cette résolution

- au gouvernement de la République française
 - à la préfecture du Bas-Rhin
 - à l'Autorité de sûreté nucléaire
- et
- au Conseil général du Haut-Rhin ainsi qu'à Électricité de France.

Cette résolution est par ailleurs destinée à être présentée

- à la Commission européenne,
 - au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
 - au gouvernement fédéral allemand
- assortie de la sollicitation de soutenir la motion.



Motion

Le Conseil de l'Eurodistrict adopte la résolution suivante en vue de la promotion du bilinguisme au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau :

La connaissance de la langue du voisin revêt une importance de premier rang dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. C'est le seul moyen d'exploiter au mieux les opportunités offertes par la coopération et le vivre-ensemble transfrontaliers. Les compétences langagières acquises de manière précoce et commune s'avèrent ainsi indispensables par exemple dans le cadre de la formation professionnelle transfrontalière et de l'activité professionnelle dans le pays voisin.

L'apprentissage des langues étrangères dans les écoles primaires du Bade-Wurtemberg a un caractère obligatoire depuis la rentrée scolaire 2003/2004. Dans la région du Rhin supérieur, il s'agit du français, dans les autres régions de l'anglais.

Notamment dans l'espace rhénan supérieur, la situation du français en tant que première langue étrangère est très encourageante. À cela s'ajoutent les bons résultats obtenus dans l'apprentissage précoce d'une langue étrangère (à partir de la « erste Klasse », soit le CP).

La poursuite de l'apprentissage du français dans les écoles secondaires – en partie comme cours règlementaires ou comme cours optionnels – dans la Klasse 5 (CM2) ainsi que l'offre de cursus de formation bilingues dans les écoles professionnelles de l'arrondissement et l'expérience qui en découle témoignent de la grande importance, de l'utilité et de la nécessité des connaissances du français, aussi et surtout dans le domaine de la formation professionnelle transfrontalière ou de l'activité professionnelle dans le pays voisin.

La connaissance de la langue française s'inscrit dans un rapport encore plus important pour la proximité et la coopération au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Elle est indispensable à la bonne mise en œuvre des objectifs et des missions de l'Eurodistrict, et nécessaire pour apprendre à connaître son voisin.

En outre, les connaissances du français sont importantes et nécessaires dans le cadre de la région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur.

Afin de pouvoir assurer judicieusement les compétences langagières au niveau secondaire, une langue étrangère doit être instaurée dans toutes les écoles primaires. Les réflexions largement divulguées dans la presse, selon lesquelles il devrait appartenir aux écoles primaires du Rhin supérieur de décider elles-mêmes de la langue étrangère à enseigner, ne répondent pas à un objectif satisfaisant.

Il est très important, notamment pour l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau, de faciliter le plus tôt possible l'accès à l'apprentissage de la langue du voisin. Ce n'est que par ce moyen que la compréhension mutuelle et les bonnes relations de proximité pourront être renforcées et étendues. Cela n'est possible que si la législation en vigueur pour les écoles primaires du Rhin supérieur est conservée.

